This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

803f
T641
S

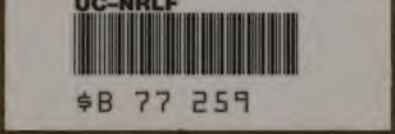

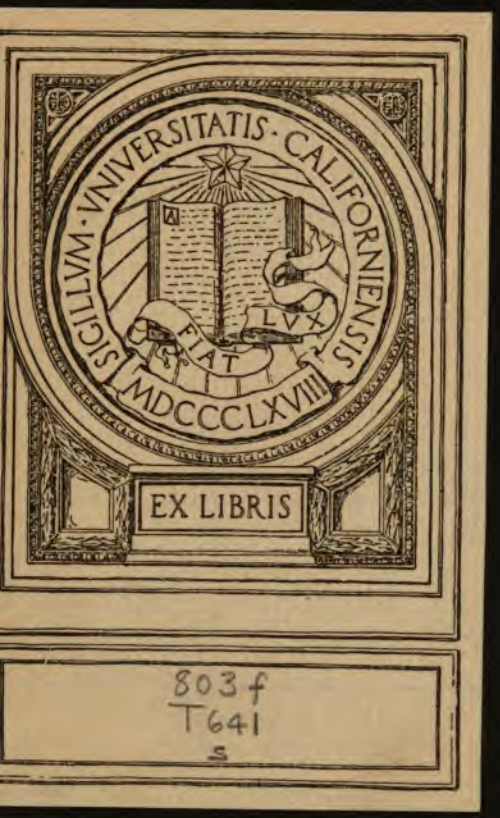
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

803f
T641
s

ch 28346
3

A

Mr. BERNARD SCHMITZ

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE, PROFESSEUR DE PHILOLOGIE MODERNE

HOMMAGE

DE

L'AUTEUR.

UNIV. OF
CALIFORNIA

LA SYNTAXE

DE

COMMINES

PAR

PAUL TŒNNIES
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

BERLIN
LIBRAIRIE G. LANGENSCHEIDT.
1876.

UNIV. OF
CALIFORNIA

UNIV. OF CALIFORNIA

INTRODUCTION.

Pour les productions de la littérature française, les quatre derniers siècles du moyen âge se divisent en deux périodes entièrement opposées. La première moitié, celle de l'apogée des langues d'oïl et d'oc, appelée communément l'âge d'or du vieux langage français, c'est la période des croisades, de la chevalerie, des troubadours et des trouvères. Mais la fleur de la poésie chevaleresque ne dura pas plus longtemps que l'esprit religieux, condition nécessaire des croisades, ni que les sentiments chevaleresques dans leur pureté. Avec la décadence de la poésie érotique le vieux français dégénère, et il suit une longue période de deux siècles, pendant laquelle la langue d'oïl se transforme en français moderne. Cette période est en somme stérile, surtout comparée à la précédente, mais elle a produit néanmoins des ouvrages que le lecteur lit encore aujourd'hui avec admiration. A la fin de cette période de transition paraît Philippe de Commines[1]), issu d'une famille ancienne et distinguée de Flandre,

[1]) Quant à l'orthographe du nom de notre auteur, nous avons adopté celle de l'édition de Mlle Dupont, c. à. d. Commynes, mais en modernisant la voyelle *y* en *i* sur l'autorité des historiens littéraires les plus réputés. Mlle Dupont nous prouve la légitimité de son orthographe par la reproduction de deux fragments du sceau de Commines conservés à la Bibliothèque royale, et par le fait que les petites-filles de notre auteur orthographiaient le nom de leur mère comme Mlle Dupont.

537079

le dernier représentant de générations d'historiographes laïques. M. Adolf Geijer[1]) semble dire avec raison qu'il „réunit plus qu'aucun autre les qualités requises pour servir de modèle du bon langage du temps". D'un autre côté, nous savons que ses *Mémoires* ont toujours été en grand crédit auprès des politiques et sont regardés par eux jusqu'à nos jours comme le modèle de l'historiographie diplomatique. C'est pourquoi nous avons choisi cet auteur pour nos études spéciales sur la transformation successive de la langue d'oïl en français moderne.

Le seul ouvrage de Commines que nous connaissions, sont ses *Mémoires.* Il les composa à la sollicitation de l'archevêque de Vienne, Angelo Cattho, qui, comme lui, avait servi d'abord le duc de Bourgogne, puis Louis XI. L'archevêque pria Commines d'écrire tout ce qu'il savait concernant l'administration et le gouvernement du roi Louis XI, car „nul n'en debvroit avoir meilleure souvenance que moy"[2]), afin que ce prélat s'en servît comme de matériaux de l'histoire qu'il avait dessein de faire en langue latine. M. Schlosser croit que le motif qui a fait naître chez Commines l'idée des *Mémoires*, était le besoin de sa justification; toutefois il se trompe. Commines avait trempé dans bien des actes du roi Louis XI que l'opinion générale condamnait. Schlosser en tire la conclusion que notre auteur veut montrer les fautes politiques qui furent commises et ont empêché le bien que l'on voulait. Nous ne saurions nous persuader que c'est ce besoin qui a donné le jour avant tout aux *Mémoires.* Quoique Commines blâme quelquefois le peu de droiture et les cruautés du roi, Louis XI est pour lui „le prince digne de tres excellente memoire, le bon et saige

---

[1]) *Étude sur les Mémoires de Philippe de Comines* par Per Adolf Geijer. Upsala, Universitets Årsskrift. 1871.

[2]) Voy. Prologue.

roy", dont il n'est pas nécessaire de justifier les actes. „De l'injustice des entreprises", dit Demogeot, „de la souffrance du peuple, de l'atrocité de ces guerres, où le brutal Bourguignon sème partout l'incendie et les supplices, brûle sa ville de Liége, pend les bourgeois, coupe les poings aux prisonniers, assez peu importe à Commines." Mais nous croyons que Demogeot lui impute des sentiments qu'il n'avait pas. Après le récit de la vengeance du duc Charles, Commines continue: „il me displaist à dire ceste cruaulté; mais j'estoye sur le lieu, et en fault dire quelque chose[1])." Et ce n'est pas seulement dans ce passage qu'il reproche des faits honteux.

Commines a pour but de donner des exemples aux princes. C'est pourquoi il sait „que bestes ne simples gens ne s'amuseront point à lire ses *Memoires*; mais princes et aultres gens de cour y trouveront de bons advertissements[2])". Ses devanciers amusent, lui instruit. Froissart peut encore déclarer: „aussi ai-je fait mainte histoire pour tous nobles cœurs encourager et leur donner exemple d'honneur." Commines au contraire dit déjà avoir composé ses *Mémoires*, afin qu'on „connaisse les habiletés de quoi on use en France". L'historiographie commence à devenir critique; elle pèse les témoignages. C'est pourquoi la foi historique de notre auteur ne fut que rarement contestée. Jusqu'à nos jours, nul n'a douté de la véracité de Commines, quoiqu'on sût que le texte et les exploits qu'il raconte, ne sont pas authentiques. Car bientôt après la première édition des *Mémoires*, François Beaucaire, évêque de Metz, rapporte „qu'il a connu un homme digne de foi, qui disait avoir vu un exemplaire de ces *Mémoires* plus

---

[1]) Voy. liv. III, chap. IX.
[2]) Voy. liv. III, chap. VIII.

amples et plus entiers que les manuscrits, et qui assurait que Jean de Selves, avant de les donner à l'imprimeur, les avait corrigés et mutilés, en ayant retranché plusieurs endroits, et qu'ainsi on ne doit pas être surpris s'il s'y trouve quelque chose de feint ou de changé par un homme qui ne savait pas l'histoire"[1]). C'est le mérite de Lenglet Dufresnoy d'avoir découvert plus de trois mille variantes, tandis que Denis Godefroy, par une assidue comparaison des différents manuscrits, n'en avait trouvé que de légères.

Quant aux éditions des *Mémoires*, nous en avons cinq. Bientôt après la mort de Commines, ils furent publiés pour la première fois par Jean de Selves, premier président au Parlement de Paris, sous ce titre:

„Chronique et histoire faicte et composee par feu mes-
„sire Phelippe de Comines ... contenant les choses
„advenues durant le regne du Roy Loys XIe."

Ils furent imprimés en 1524 aux frais de Galliot de Pré en caractères gothiques et ne contenaient que les livres sur le règne de Louis XI. La partie des *Mémoires*, qui traite des exploits de Charles VIII, fut publiée en 1528 par Enguillebert de Marneuf sous le titre suivant:

„Croniques du Roy Charles huÿtiesme ... cōtenāt la
„verite des faictz et gestes dignes de memoire dudict
„seigneur ..."

La première édition critique parut en 1552. Elle est intitulée:

„Les Mémoires de messire Philippe de Comines, cheva-
„lier, seigneur d'Argenton: sur les principaux faicts,
„et gestes de Louis onzieme et de Charles huictieme
„ ... reveus et corrigez par Denis Sauvage de Fon-
„tenailles en Brie."

---

[1]) Ce passage, tiré de *Rerum Gallicarum commentaria ab anno 1461, ad annum 1562*, est cité dans l'édition de Petitot.

Il collationna le texte des éditions jusqu'à l'année 1550 sur un „exemplaire vieil copié sur le vray original de l'autheur". On lui reproche d'avoir modernisé les phrases et les mots à son gré. La division des *Mémoires* en huit livres et en chapitres est son œuvre.

Il se passa près d'un siècle jusqu'à une nouvelle édition. Elle parut en 1649 sous ce titre:

„Mémoires de messire Philippe de Comines, sei-
„gneur d'Argenton, contenans l'histoire des Roys
„Louis XI et Charles VIII ... reueus et corrigez par
„Denys Godefroy."

Godefroy, historiographe de France, s'appuyait sur un manuscrit de la Bibliothèque royale, sur un manuscrit communiqué par Hardy, conseiller du roi, et sur les différentes éditions antérieures. Il ajouta à son édition des traités, des testaments, des actes, et des contrats comme „quelques preuves et annotations sur aucuns principaux et plus importants passages de l'auteur". Lorsque le texte lui paraissait obscur, il l'altéra plus arbitrairement encore que Sauvage. Son fils, Jean Godefroy, augmenta les notes historiques et publia son ouvrage en quatre volumes à Bruxelles, de 1706 à 1713.

Malgré cela, on se plaignait de n'avoir aucun texte exact de Commines. L'édition du laborieux et savant Lenglet Dufresnoy devait obvier à ces inconvénients. Elle parut à Londres et à Paris en 1747. Les documents des Godefroy sont considérablement augmentés et disposés plus conformément au but. La division des livres en chapitres est renouvelée. Lenglet avait à sa disposition les trois manuscrits de la Bibliothèque royale et s'efforça de ne pas omettre ce que les deux Godefroy avaient découvert. C'est pourquoi son édition est encore aujourd'hui une des meilleures de Commines.

Mlle Dupont publia, en 1840, la dernière édition que nous connaissions. Elle collationna les trois manuscrits de la Bibliothèque royale, qui datent de la première moitié du 16me siècle, et se fit un devoir de rendre l'original le plus littéralement possible et de s'abstenir de toute conjecture. Lorsque le texte de Sauvage, des Godefroy et de Lenglet était plus clair, elle l'a adopté et donné le passage du manuscrit en note. C'est l'édition que nous suivrons principalement, parce qu'elle nous semble être la meilleure.

Il ne nous reste enfin qu'à rechercher l'époque où Commines a composé ses *Mémoires*. Quelques notices nous permettent de tirer des conclusions. En parlant des événements de l'année 1465, l'auteur écrit: „ilz estoient comblez de richesses et en grant repos; ce qu'ilz ne furent oncques depuis: et y peult bien avoir vingt et trois ans que cecy commencea“ [1]). Ceci permet de supposer que Commines a commencé ses *Mémoires* en 1488, pendant qu'il était en prison. Dans le vingtième chapitre du cinquième livre, nous lisons: „Vous avez veu, puis peu de temps, le roy d'Ecosse et son filz en bataille l'ung contre l'aultre.“ Jacques, roi d'Écosse, fut tué pendant cette lutte en 1488. Ce chapitre a donc été composé en 1488 ou immédiatement après. Ensuite Commines rapporte ce qui suit: „(Mathias) print la plupart de l'Austriche sur l'empereur Frederic qui vit encore“ [2]). Frédéric IV étant mort en 1493, ce passage doit avoir été écrit avant cette époque. Si enfin nous nous rappelons que Commines obtint sa grâce en 1492, il a composé ses *Mémoires* sur le règne de Louis XI, c. à. d. les six premiers livres, pendant sa retraite, de 1488 à 1492.

---

[1]) Voy. liv. I, chap. II.
[2]) Voy. liv. VI, chap. XII.

Les deux livres qu'il a écrits sur le règne de Charles, n'ont pas été commencés avant l'année 1495. Mais d'un autre côté, cet ouvrage a été composé durant la vie de Charles VIII. C'est ce que prouve le passage suivant: „jusques à ceste heure (qui est l'an mil quatre cens quatre vingtz dix sept)“ [1]), de même que „je croy bien que si à ceste heure (qui est l'an mil quatre cens quatre vingtz dix sept) ung tel bien advenoit au Roy, il en scauroit mieulx ordonner“ [2]). Commines nous fait connaître, encore une fois, l'année de la composition dans le quinzième chapitre du septième livre: „et vint à Sainct Germain (San Germano) par où les François sont passez deux aultres fois“, c'est-à-dire en 1495 et en 1501. Donc nous pouvons tirer la conclusion que les deux derniers livres des *Mémoires* ont été écrits de 1497 à 1501.

---

[1]) Voy. liv. VII, chap. I.
[2]) Voy. liv. VIII, chap. XII.

LA SYNTAXE DE COMMINES.

Les *Mémoires* de Philippe de Commines appartiennent à la fin du 15me siècle. C'est l'époque où la langue qui se parlait dans l'Isle de France, luttait encore contre les dialectes du vieux français. Toutefois, lorsque Commines écrivit ses *Mémoires*, ces deux principes se faisaient la guerre depuis deux siècles, et la langue d'oïl battait partout en retraite, pour ne sauver son existence que dans les patois. Mais l'influence des dialectes n'a pas encore tout à fait disparu. Au contraire, nous la rencontrons fort souvent dans toutes les parties de la grammaire. Alors nul grammairien n'avait fixé l'usage. Chaque auteur choisissait ses tours de phrase avec un sans-gêne qui contraste avec la rigueur des règles actuelles. M. Geijer semble donc avoir raison de dire que „ce serait peine perdue de vouloir faire un exposé complet" de la syntaxe de Commines. Malgré tout cela, nous nous sommes occupés de cette partie de la grammaire, sans avoir la prétention de donner un exposé complet de la syntaxe de Commines. Nous nous proposons seulement de fixer un moment de la lutte des deux principes, afin qu'on puisse reconnaître l'influence que la langue d'oïl exerce toujours. Nous ne citerons que les points où Commines diffère encore de l'usage actuel. Nous négligerons tout ce qui, dans les

Mémoires, est d'accord avec le langage de nos jours. On pourrait nous reprocher de n'avoir fait autre chose que de reproduire le travail de M. Geijer. Mais ce n'est pas exact. Nous étendrons le sujet et espérons avoir précisé aussi complétement que possible les différences entre l'usage des temps anciens et des modernes. L'auteur de l'*Étude* veut „faire observer les tours de phrase et les constructions qui marquent une grande différence d'avec l'usage moderne". Toutefois, il se borne à ces irrégularités qu'il a placées dans les observations de sa seconde partie. Excepté quelques points, on chercherait vainement dans l'*Étude* tout ce qui est donné dans la première partie.

PREMIÈRE PARTIE.

SYNTAXE GÉNÉRALE.

I. DE LA CONSTRUCTION.

A. DE LA CONSTRUCTION DU SUJET ET DE L'ATTRIBUT.

Dans une proposition affirmative, le sujet précède en général l'attribut. Mais la licence du vieux français, par rapport à la suite de ces deux éléments logiques de la phrase, est cause qu'il y a tant d'exemples où ils sont transposés.

1° La proposition accessoire précède la proposition principale. La langue actuelle exige que, dans la seconde proposition, le sujet soit placé avant l'attribut. Elle permet l'inversion comme un archaïsme, lorsque la proposition conséquente est précédée de la conjonction adversative *si*. Dans le vieux

français et dans le langage de Commines, l'inversion est très-usitée.

„Veez vous bien cest homme; combien qu'il soit bien vieil, si est il de sa personne bien sain (II, 2).“

„Combien que cest empereur ait esté toute sa vie homme de tres peu de vertu, si estoit il bien entendu, et pour le long temps qu'il a vescu, a veu beaucoup d'experience (IV, 3).“

„Mais quelque bonne chiere que le Roy feist audict seigneur de Contay, si ouyt il maintes mocqueries par la ville (V, 2).“

„Encores qu'ilz vinssent avec commissions ruyneuses, si les despeschoit il avec si belles paroles et avec si beaulx presens qu'ilz s'en alloient contens de luy (VI, 1).“

2° L'inversion du sujet et du verbe neutre a lieu aujourd'hui pour mettre le sujet en relief. Commines, au contraire, place, selon l'usage du vieux français, les verbes et neutres et actifs avant le sujet sans cette intention-là, si la proposition commence par la conjonction copulative *et*.

„Et venant son pere à l'extreme vieillesse, dont ja estoit pres, il chassa hors du palais de son pere tous lesdictz seigneur de Croy (I, 1).“

„Et y mettoient grans doubtes aucuns, veu que à leur doz n'avoient nulles places pour eulx retirer, si besoing en avoient (I, 2).“

„Et debvoient bien estimer les deux princes ceulx qui leur tenoient compaignie si bonne à ce besoing (I, 4).“

„Et desiroit fort le duc de Bourgongne se acquicter envers les Anglois avant que soy despartir d'avec eulx, pour les alliances et promesses que ilz avoient faictes ensemble (I, 7).“

„Et congnoissoit ledict seigneur son erreur (I, 14).“

„Et demourerent une piece les choses en cest estat: et tint le duc de Bourgongne grant assemblee d'Estatz en son pays,

verbe auxiliaire *être* et du participe passé. Nous rencontrons cette construction jusqu'au temps de Rabelais (Mätzner, Syntax, §§ 497 et 498).

„Le Roy s'en contenta, et luy bailla charge de conduire son avant garde et aussi les guides, pour ce qu'il vouloit eviter ceste bataille, comme dict est (I, 3).“

„Car habandonnez furent de ceste maison de Bourgongne (I, 7).“

„Se voyant, ce que dict est, le seigneur Ludovic si pres d'achever son desir, il mettoit peine de gaigner amys tant en ladicte duché que hors de Italie (VII, 3).“

Dans un grand nombre d'exemples, le sujet suit l'attribut tout en ne s'accordant avec lui qu'en partie. Le verbe peut être passif, réfléchi ou neutre. On peut expliquer cette négligence apparente par le fait que le langage de Commines et le vieux français suppriment fort souvent le sujet pronominal des trois personnes. Tandis qu'il faudrait s'attendre au redoublement du sujet, le pronom personnel *il* comme sujet d'attente est supprimé. La périphrase a lieu, si le verbe est neutre ou réfléchi et répond à l'usage moderne. La langue actuelle permet aussi cette construction, lorsque le verbe est passif. Commines en fait usage plus fréquemment que cela n'a lieu aujourd'hui.

„De la part du Roy, s'enfuyt le conte du Maine et plusieurs aultres, et bien huict cens hommes d'armes (I, 4).“

„Et fut cause ce bon logis, et le sejour que l'on y feit, de sauver la vie à beaucoup de ses gens (I, 5).“

„Du costé du roy Edouard mourut quinze cens hommes (III, 7).“

„Entre les aultres y vint Philippe des Essars, serviteur du duc, et Guillaume de Soubsplainville, serviteur de monseigneur de Lescut (III, 11).“

„Et y estoit son chancellier et aucunes gens de conseil (V, 10).“

Remarques: 1° Cette inversion semble être admissible,

quand un adverbe de temps est placé en tête de la proposition.

„Apres fut apporté le vin et les espices (I, 1).“

„Lendemain s'y trouva le Roy et tous les princes, sans en faillir ung (I, 4).“

2° On ne trouve que bien rarement le pronom *il* dans des exemples de ce genre.

„Tout ainsi comme cecy avoit esté conclud, il fut executé (IV, 2).“

„Toutesfois puis apres il revint deux de sese nfans au service dudict seigneur Ludovic et de l'estat de Millan (VII, 2).“

Nous rencontrons déjà dans Commines l'inversion et le redoublement du sujet dans des exemples tels que „c'est un grand bonheur que la santé“. Mais contrairement à l'usage d'aujourd'hui, cette construction a lieu avec le verbe *semb-ler*, et le sujet d'attente *ce* peut être supprimé.

„Car ce me semble tres mauvaise chose que de tenir ses ennemys chez soy (III, 8).“

„Il trouva que ce seroit chose bien malaysee que de les accorder (V, 7).“

„Ce n'estoit pas le principal traicté que eust ledict conte de Campobache, que celluy du duc de Lorraine (V, 8).“

„Et disoient quelques ungz de petite condition et de petite vertu, et ont dit par plusieurs fois depuis, que c'est crime de leze majesté que de parler d'assembler Estatz (V, 19).“

„Et quant il les avoit, il y mettoit tant de gens et d'artillerie, que c'estoit chose impossible de les reprendre sur luy (VI, 5).“

„Et fut la totalle perte du royaulme que ledict chasteau de Naples (VIII, 15).“

B. DE LA CONSTRUCTION DES DÉPENDANCES DU VERBE.

La langue actuelle exige que les déterminatifs, qui dépendent d'un seul mot de la proposition, ne s'en séparent pas. Cette règle n'était pas encore établie du temps de Commines, car tantôt il l'applique, tantôt il la néglige.

„Et tout mors eurent les testes tranchees, luy et le conte de Warvic, derrenier mort, qui tant a eu de credit en Angleterre (I, 7).“

„Tant avoit de hayne contre eulx, pour les grans cruaultez dont ilz avoient contre ses subjectz (II, 1).“

„Environ ce temps je vins au service du Roy, lequel avoit recueilly des serviteurs de son frere le duc de Guyenne la plus grant part (III, 11).“

„Ledict seigneur luy demanda combien il avoit de gens pour y entrer (IV, 4).“

„Pour continuer les Memoires (par moy Philippe de Commynes encommencez) des faictz et gestes durant le regne du feu roy Loys unziesme, maintenant vous veulx dire comme il advint que le roy Charles huictiesme, son filz, entreprint son voyaige d'Italie (VII, 1).“

„Ledict seigneur Constantin s'estoit mis fort au chasteau de Casal, et en avoit les deux filz en ses mains (dont le plus grant n'avoit que neuf ans) du feu marquis et de ceste saige et belle dame (VIII, 16).“

Quand les accusatifs et les datifs des pronoms personnels conjoints se rencontrent avant le verbe, Commines construit en général comme la langue d'aujourd'hui, sauf le cas où le régime direct de la troisième personne est joint au régime indirect *me*. Contrairement à l'usage moderne, *le* et *la* précèdent le plus souvent *me*.

„Ainsi le m'ont compté plusieurs depuis (I, 2).“

„Tousjours le m'avoit acordé jusques à ceste heure dont je parle, qu'il me tira à part (III, 5).“

„Le Roy, qui depuis le me compta, l'entendoit bien (V, 15).“

„S'il vous plaist que je le prengne, vous le me mettrez icy dedans ma manche (VI, 1).“

„Car ainsi me le dict il (VI, 7).“

„Combien que ne fusse present à ces choses, si le m'ont compté le Roy, le duc et aultres (VII, 9).“

„Et veiz la lettre, car il la me monstra (VII, 10).“

„Et autant en avoit mandé à Pierre de Medicis, qui le m'a dict (VII, 19).“

„Et ainsi le me dict de bouche ledict Hieronyme, quant je parlay à luy (VIII, 26).“

Remarque: *Le* précède *vous* dans l'exemple suivant:

„Et pour le vous faire court, il sejourna aucuns jours en la cité (II, 4).“

Nous lisons souvent dans Commines *en y* au lieu de *y en*:

„Ainsi en y eut du costé des seigneurs beaucoup plus que de celluy du Roy (I, 9).“

„De l'aultre costé en y[1]) eut qui montrerent jusques dessus le mur (III, 10).“

„Car tousjours en y a[1]) en ce royaulme de bien traictez et honnorez (III, 11).“

„Le nombre n'estoit pas suffisant pour les gens du Roy; en facon qu'ilz furent remis de si pres que largement en y eut de tuez (IV, 3).“

„Et n'en y a que ung, parquoy c'est un grant office (VI, 1).“

„Car tousjours en y a ung (VII, 18).“

Lorsqu'un verbe à l'infinitif est complément d'un autre,

---

[1]) C'est le texte de Mlle Dupont, tandis que Godefroy et Lenglet Dufresnoy ont dans ces deux exemples la construction moderne *y en*.

les pronoms qui dépendent de l'infinitif se placent dans la langue moderne avant ce dernier. Jusqu'aux temps de Corneille et de Racine, le pronom précédait généralement l'auxiliaire, construction qui se rencontre encore aujourd'hui.

„Et vouloient estre fors pour luy contraindre s'il ne se vouloit renger (I, 2).“

„Ledict conte s'alla montrer devant Paris (I, 2).“

„Ce povre homme, qui l'avoit faict, se vint gecter à genoux devant eulx (I, 5).“

„Ainsi ceulx de Dinant se commencerent tost à repentir de cest appoinctement dessusdict (II, 1).“

„Quatre ou cinq jours apres ceste prinse, commencea le Roy à embesongner ceulx qu'il tenoit pour ses amys envers ledict duc pour s'en povoir aller (II, 14).“

„Et y feit deux ou trois logis, disant qu'il tenoit les champs pour veoir si le Roy le vouloit venir combattre (III, 3).“

„Et tous ensemble ne le scavoient lever de là où il estoit (IV, 4).“

„Car il avoit prins son pere prisonnier, à ung soir comme il se vouloit aller coucher (IV, 1).“

„Le Roy et son conseil monstroient en tout et partout de luy vouloir ayder (VII, 1).“

„Et allay au devant de luy, combien que ne luy fusse tenu: car il m'avoit aydé à chasser de la court (VII, 1).“

Remarque: Il ne manque pas d'exemples dans lesquels Commines est d'accord avec l'usage actuel.

„Et cherchoient les ducz de Berry et de Bretaigne se joindre aux Bourguignons (I, 3).“

„Dudict archiduc, et en sa faveur, grant ambassade vint de par l'empereur Frederic, voulant se faire médiateur dudict acord (VII, 4).“

Tout adverbe peut précéder l'infinitif et le verbe de la

forme simple, ce que la langue moderne ne permet aux adverbes simples qu'auprès de l'infinitif.

„Disant que ce seroit contre son honneur et promesse de ainsi le faire (II, 1).“

„Et peu estima leur Roy (II, 8).“

„Nostre Roy se habilloit fort court et si mal que pis ne povoit (II, 8).“

„Et se ainsi le vouloit jurer (II, 9).“

„La voulenté luy vint d'en avoir plus, et de plus hardyment entreprendre contre tous ses voisins (III, 3).“

„Ailleurs ay parlé des occasions qui meurent le duc de Bourgongne de espouser la seur du roy Edouard qui principallement estoit pour se fortifier contre le Roy (III, 4).“

„Vous estes du temps que toutes ces choses sont advenues: par quoy n'est ja besoing de si tres justement vous dire les heures ne les saisons (III, 4).“

„Il peut aussi bien advenir par le deffaut de ceulx qui ont faict lesdictz services, qui trop arrogamment veulent parler (III, 12).“

„Je n'ay point dict ce que dessus pour seullement parler des suspections de nostre Roy (VI, 11).“

„C'est la plus triumphante cité que j'ay jamais veue et qui plus faict d'honneur à ambassadeurs et estrangiers, et qui plus saigement se gouverne (VII, 18).“

Quant à la construction des adverbes de négation, Commines s'écarte quelquefois de la langue actuelle en plaçant les compléments négatifs devant l'attribut, usage qu'on retrouve encore aujourd'hui, mais comme archaïsme.

„Son avant garde alla mettre le siege devant ledict Nesle, qui gueres ne valloit (III, 9).“

„Car soixante ans avoit duré ceste auctorité si grande que plus ne povoit (VII, 10).“

„Et croy que gueres aultres vivres n'y avoit pour celle heure (VIII, 9).“

L'inversion du régime direct et du verbe n'est pas inconnue au vieux français et persiste jusqu'au 17me siècle. Il y en a beaucoup d'exemples dans Commines. Le sujet se place presque toujours après l'attribut.

„Aucuns ont voulu dire que ledict conte de Maine avoit intelligence avec les Bourguignons; mais à la vérité dire, je croy qu'il n'en fut oncques rien (I, 4).“

„Mais meilleur serviteur n'eut point le Roy pour ceste annee là (I, 11).“

„Et le semblable feirent toutes les villes et places de Normandie (I, 13).“

„Les moyens et bons personnaiges en tira le Roy (I, 14).“

„Une chose ont ilz assez honneste selon leur mauvaistié: car à la personne de leur prince ne toucheront ilz jamais (II, 4).“

„Mais grant double faisoient ses subjectz (III, 3).“

„Je le trouvay tres deliberé de ce faire (III, 4).“

„Il a esté roy bien fortuné en ses batailles: car neuf grosses batailles pour le moins a gaignees, et toutes à pied (III, 4).“

„Et tout luy acorda nostre Roy (III, 11).“

„Et tout cecy avoit il tenu prest pour se joindre avec les Anglois à leur venue (IV, 1).“

„Et plusieurs fois s'en est repenty, ce m'a l'on dict (VI, 3).“

„Et rit fort en ce disant (V, 13).“

„Je scay bien qu'il fault argent pour deffendre les frontieres et les environs garder (V, 19).“

„Une grace luy feit Dieu (VI, 9).“

„Ledict cappitaine longtemps il tint prisonnier (VII, 2).“

Remarque: Il y a déjà dans Commines quelques exemples où le régime direct précédant le sujet et l'attribut, se répète avant le verbe sous la forme de pronom personnel.

„Et les six vingtz mil escuz[1]), les feit monter jusques à cinq cens mil (III, 3).“

„L'ung gaigna ung arbre; l'aultre fuyt vers la ville; le tiers, l'ours le print et le foulla fort soubz luy, en luy approchant le museau fort pres de l'oreille (IV, 3).“

„A cela luy respondit le Roy que jamais ne feroit ce serment à homme; mais tout autre serment que ledict connestable luy vouldroit demander, qu'il estoit content de le faire (IV, 6).“

„Ledict seigneur n'avoit tant seullement perdu son pays de Lorraine, la conté de Vaudemont et la pluspart de Barrois, le demourant le Roy le tenoit (V, 3).“

„Tous les vivres qui estoient au chasteau de Naples quant il fut prins, qui estoient fort grans, dont le Roy eut congnoissance, il les donna à ceulx qui les demandoient (VII, 17).“

C. DE LA CONSTRUCTION DES DÉPENDANCES DU NOM.

La construction des adjectifs n'était pas encore assujettie à des règles comme aujourd'hui.

„Comme ce mal luy print, ceulx qui pour lors estoient avec luy le tindrent pour mort, et ordonnerent plusieurs mandemens pour rompre une tres excessive et cruelle taille (VI, 6).“

„Il est devenu fort pompeux et triumphant roy en sa maison (VI, 12).“

„Car il estoit jeune et gentil chevalier (VII, 5).“

„Le costé gaulche, là où j'estoye, leur donna sur le costé, qui fut advantaige grant (VIII, 11).“

La langue moderne aime à placer après le substantif les adjectifs précédés d'un adverbe polysyllabe. Commines les met avant et après le substantif.

---

[1]) Godefroy et Lenglet lisent „de six vingt mille escus“.

„Car il avoit prins au port de l'Escluse largement grosses navires d'Espaigne et de Portingal, deux navires de Gennes, et plusieurs hurques d'Allemaigne (III, 5).“

„Et toute l'armee saillit aux champs, en merveilleusement bon ordre (VIII, 9).“

Commines aime à placer avant le substantif le premier de plusieurs adjectifs reliés par la conjonction copulative *et*. Les autres suivent au contraire le substantif. Cette séparation fort usitée dans le vieux français, est aujourd'hui tombée en désuétude.

„Le Roy ordonna en son lieu messire Charles d'Amboise, seigneur de Chaulmont, tres vaillant homme et saige, et diligent (VI, 3).“

„Et s'adressoit on du tout à ung pensionnaire de ladicte ville, appellé Guillaume Rin, saige homme et malicieux (VI, 6).“

„Mais elle avoit meilleure besoing de prier pour son mary et pour elle, qui estoit encores belle dame et jeune (VII, 7).“

„Lequel Alfonse fut saige roy et honnourable, et tout bon (VII, 14).“

„Pour chief y demoura monseigneur de Montpensier, de la maison de Bourbon, bon chevalier et hardy, mais peu saige (VIII, 1).“

„Nous faisions grans traictes et longues (VIII, 14).“

II. DE L'ACCORD.

A. DE L'ACCORD DE L'ATTRIBUT AVEC SON SUJET.

Ce ne sont que les collectifs partitifs qui régissent aujourd'hui le pluriel du verbe. Le vieux français et le langage de Commines étendent cette règle à tous les collectifs, mais ne l'observent pas toujours.

„Et ainsi ceste armee estant preste se mit le conte de Charolois en chemin avec toute ceste armee qui estoient tous à cheval sauf ceulx qui conduisoient son artillerie (I, 2).“

„Mais la pluspart avoit mieulx envie de fuyr (I, 4).“

„Et saillit à l'heure dicte, avec par adventure cent chevaulx, dont la pluspart estoit des Escossois de sa garde, d'aultres gens peu (I, 13).“

„Apres que le conte de Warvic fut descendu, grand nombre de gens se joignirent à luy (III, 5).“

„Car, comme j'ay dict, peu de gens le veoient (VI, 7).“

„Aussi la pluspart de leur peuple est estrangier (VII, 18).“

„Grant nombre de gens de cheval entrerent en Languedoc et y feirent du pillaige (VIII, 23).“

„Et je ay veu la soif si grande, que ung monde de gens beuvoient aux fossez de ces petites villettes où nous passions (VIII, 14).“

Remarque: Les exemples cités prouvent que le verbe est au singulier, lorsque l'accent de la phrase est sur le collectif.

On trouve chez Commines, contrairement à l'usage moderne, la syllepse dans une proposition relative, si l'antécédent du pronom est un collectif ou le nom d'une ville.

„Et ainsi ceste armee estant preste se mit le conte de Charolois en chemin avec toute ceste armee qui estoient tous à cheval sauf ceulx qui conduisoient son artillerie (I, 2).“

„Il leva son ost et tira à Tongres qui attendirent le siege (II, 2).“

„De là tira ledict duc devant la cité du Liege, lesquelz estoient en grant murmure (II, 3).“

„Aussi y estoit le conte de Lodesme, son mignon, en grant triumphe, et toute sa garde qui estoient quelques trois cens chevaulx de Maures de Granade (II, 8).“

Commines emploie la syllepse en général aussi aisément que dans la proposition relative.

„Aucuns en eschapperent, et le plus se perdirent (I, 4).“

„Le demourant de ses gens estoient logiez en d'aultres villaiges prochains (III, 5).“

„Pour ce qu'il estoit terrible à ses gens, nul ne osoit avancer de luy donner nul confort ou conseil; mais le laissoit faire à son plaisir craignans que si aucune chose luy eussent remonstré, qu'il ne leur en fust mal prins (V, 5).“

„Apres que les deux armees furent assemblees, la sienne qui ja avoit esté desconfite par deux fois et qui estoient[1]) de peu de gens et mal en poinct, furent incontinent tournez[1]) en desconfiture (V, 8).“

„Ce peuple commencea incontient à cryer Noel, et vont au bout de leur pont de la riviere d'Arne (VII, 9).“

L'attribut qui se rapporte à plusieurs sujets, se met aujourd'hui communément au pluriel. Mais lorsqu'il précède les sujets, parfois il ne prend pas l'accord, p. ex.: „Quel nouveau trouble excite en mes esprits, Le sang du père, ô ciel, et les larmes du fils“ (Racine). Ce défaut d'accord est bien plus fréquent chez Commines que dans la langue moderne.

„Et que au regard du bastard de Rubempré, il est vray qu'il estoit prins pour les signes et contenances que avoit ledict bastard et ses gens à l'environ de La Haye en Hollande (I, 1).“

„Et eust achevé le demourant, n'eust esté le secours qui vint de Bourgongne, que menoit le seigneur de Coulches, le marquis de Rotelin, le seigneur de Montagu, et aultres (I, 2).“

„Et dedans estoit son lieutenant en ladicte ville, appellé monseigneur de Waneloc, et plusieurs de ses serviteurs domestiques (III, 4).“

---

[1]) Godefroy et Lenglet ont *estoit* et *fut tournée*.

„Il bailla lesdictes lettres que escripvoit monseigneur de Cran et plusieurs aultres (V, 10).“

„Et avec ledict conte de Caiazze estoit le conte Charles de Bellejoyeuse et messire Galleasche Viconte, Milannois (VII, 3).“

„Semblablement y envoya le conte Palatin, et les Suisses, pour moyenner et pacifier (VII, 4).“

B. DE L'ACCORD DES DÉPENDANCES DU NOM.

Le pluriel de l'adjectif se rapportant à plusieurs substantifs ne se trouve que rarement.

„Est le pays ou royaulme bien heureux, quant il a roy ou seigneur saige (VIII, 24).“

„Et se peut veoir par les tours par où l'on monte à cheval, et par ee qu'il avoit entreprins à la ville, dont les patrons estoient faictz de merveilleuse entreprinse et despense (VIII, 25).“

Commines écrit au pluriel l'article déterminant et le pronom démonstratif, s'ils se rapportent à plusieurs substantifs, et qu'ils ne se répètent pas avant chacun séparément. Nous observons la même construction plus tard dans Rabelais.

„Autant luy en disoient les ambassadeurs qui continuellement estoient en Angleterre de par les duc et duchesse d'Austriche et les Bretons et aultres (VI, 8).“

„Madame Marguerite d'Austriche a este mariee au prince de Castille, filz seul des roy et royne de Castille et de plusieurs aultres royaulmes (VII, 4).“

„Ladicte dame demoura grosse, laquelle s'acoucha d'un filz tout mort incontinent apres la mort du mary qui a mis en grant douleur les roy et royne de Castille et tout le royaulme (VII, 4).“

„Lesdictz seneschal et general avoient grant intelligence avec ses ennemys en ladicte cité (VII, 6).“

„Les ungz vouloient que l'entreprinse d'Italie continuast (c'estoient les cardinal et seneschal) (VIII, 23).“

„Durant ce temps alloient ambassadeurs devers le roy et royne de Castille (VIII, 23).“

III. DE LA DÉTERMINATION DU RÉGIME.

A. DE L'ACCUSATIF.

L'accusatif de temps est employé presque généralement pour indiquer la date des événements racontés.

„Et fut ladicte prinse de ces deux places l'an mil quatre cens soixante et dix (III, 5).“

„Ainsi fuyt le roy Edouard, l'an mil quatre cens soixante et dix, avec ses deux hurques et ung petit navire sien (III, 5).“

„Et ainsi le duc de Bourgongne mit le siege devant Nuz, l'an mil quatre cens septante quatre (IV, 1).“

„Ainsi pour ces raisons, se leva ledict duc de Bourgongne l'an mil quatre cens soixante et quinze (IV, 4).“

„Et advint ce cas l'an mil quatre cens quatre vingtz et deux (VI, 6).“

Remarque: La préposition *en* se rencontre bien plus rarement que l'accusatif de temps.

„Apres la fuyte de ceste bataille de Morat qui fut en l'an mil quatre cens septante six (V, 5).“

„En l'an mil quatre cens septante six (V, 8).“

„En cest an mil quatre cens quatre vingtz et deux, voulut le Roy veoir monseigneur le Daulphin son filz (VI, 10).“

„Et du costé de l'Allemaigne, print la pluspart de l'Austriche sur l'empereur Frederic, qui vit encores et l'a possedee jusques à la mort, laquelle a este en la ville de Vienne, chief du pays d'Austriche, en l'an mil quatre cens quatre vingtz et unze (VI, 12).“

Le régime direct marquant la mesure est d'un emploi hardi dans l'exemple suivant:

„Car quant il se trouva cinq ou six cens hommes d'armes, la voulenté luy vint d'en avoir plus (III, 4).“

Au lieu du double régime direct de la langue moderne auprès des verbes *se faire qch.*, *s'avouer qch.*, etc., on trouve dans Commines, selon l'usage du vieux français, un régime indirect de qualité.

„Mais les saiges tiendront telles parolles à grant follye (III, 5).“

„Quiconques ait joie de ce mariaige, il despleut au roy d'Angleterre amerement: car il le tint à grant honte et mocquerie (VI, 8).“

„Les aultres creerent ledict Mathias à roy, lequel a regné audict royaulme en grant prosperité (VI, 12).“

„Je croy que toutes gens de congnoissance et raison l'eussent tenu à une bonne, grant et tres saincte besongne (VII, 15).“

„Il laissa monseigneur Domjulien, Lorrain, et le feit duc du Mont Sainct Angele (VIII, 1).“

Remarque: Dans les cas où le double régime n'est pas admissible, Commines ajoute, conformément à la langue moderne, la détermination de la qualité au moyen de *pour* et de *comme*. Toutefois, s'éloignant de l'usage actuel, il se sert de l'adverbe *comme* après *prendre*.

„Les conditions de ceste paix estoient que le Roy rendroit audict duc Amyens et Sainct Quentin avec ce dont estoit question, et luy habandonneroit les contes de Nevers et de Sainct Pol, connestable de France, et toutes leurs terres pour en faire à son plaisir, et les prendre comme siennes s'il povoit (III, 9).“

B. DU GÉNITIF ET DE LA PRÉPOSITION „DE“.

Proche et *prochain* se substituent l'un à l'autre dans Commines et régissent toujours la préposition *de*.

Après *proche* et *approcher*, *près de* sert quelquefois de complément.

„Et à la fin se approcha fort pres de la ville, et si pres, que son artillerie tiroit à coup perdu par dessus et dedans la ville (III, 3).“

„Et ne avoit nulles gens si prochains de luy, que l'archevesque d'Yorth, et le marquis de Montagu, freres dudict conte de Warvic (III, 5).“

„Comme ilz s'approcherent pres de la ville, l'artillerie commencea à tirer, et saillirent des escarmoucheurs à pied et à cheval (IV, 6).“

„Congnoissant que ladicte ville de Tournay estoit si prochaine des deux pays, ledict maistre Olivier manda secrettement à monseigneur de Mouy qu'il amenast sa compaignie (V, 14).“

„Et luy commanda que aucunes gens n'approchassent de luy (VI, 10).“

„Et s'approcha si pres de terre que l'artillerie desconfit presque les ennemys, qui jamais n'en avoient veu de semblable (VII, 6).“

„Et rapporta ledict de Clerieux qu'ilz se contenteroient d'avoir ce qui est le plus prouchain de Cecille (VIII, 23).“

Le sujet logique d'un verbe passif est déjà relié à l'attribut au moyen des prépositions *de* et *par*, mais sans règles fixes comme aujourd'hui. La dernière est seulement sur le point de supplanter *de*, jusqu'alors prédominant.

„C'estoit qu'il donnast sa fille en mariaige au duc de Guyenne, et qu'en ce faisant il seroit secouru de grant nombre de gens (III, 2).“

„Toutesfois tout ce voyaige fut servy le Roy dudict connestable tres bien (III, 2).“

„A ce conseil se tint le conte de Warvic, et alla descendre

en Normandie, où il fut fort bien recueilly du Roy (III, 5)."

„Mais comme il abusoit les aultres, il fut deceu de ceste damoiselle (III, 5)."

„Mais fut habandonné du roy René et renoncé de toutes parts (V, 2)."

„Son gros diamant où pendoit une grosse perle, fut levé par un Suisse (V, 2)."

„Son filz aisné, appellé Philibert, lors duc de Savoye, fut mené à Chambery par ceulx qui le sauverent: auquel lieu se trouva l'evesque de Geneve, filz de la maison de Savoye, qui estoit homme tres vouluntaire et gouverné par ung commandeur de Ranvers (V, 4)."

„Ledict Colpin, dont j'ay parlé, qui estoit chief de ceste bende d'Anglois, fut tué d'ung canon (V, 5)."

„Mais m'a esté compté de la mort dudict duc par ceulx qui le veirent porter par terre (V, 8)."

„Laurens de Medicis, qui estoit leur chief en la cité, estoit jeune et gouverné de jeunes gens (VI, 4)."

„Le lieu est deffendu d'une petite riviere (VII, 15)."

„Nostre queue estoit deffendue de trois cens Allemans (VIII, 14)."

C. DU DATIF ET DE LA PRÉPOSITION „À".

Le vieux français supprimait quelquefois la préposition *à*. Dans Commines, nous n'avons rencontré cette licence de la langue d'oïl qu'après le verbe *penser*. Mais tandis que le vieux français restreint cet usage au régime personnel (voy. Diez, t. III, pag. 127), notre auteur l'étend à tous les régimes.

„Et aussi bien comme j'ay dict que les princes doibvent estre saiges à regarder à quelles gens ilz baillent leurs besongnes entre mains, aussi debvroient bien penser ceulx qui vont

dehors pour eulx s'entremettre de telles matieres (I, 16)."

„Mais quant le Roy n'eust pensé que ce que advint, il n'eust pas rompu la paix (III, 1)."

„Et croy que, à l'heure qu'il vint à presenter sa dicte lettre, qu'il n'avoit point encores pensé à ce qu'il debvoit dire (V, 14)."

Commines nous offre encore des exemples, où, selon l'usage du vieux français, le verbe est suivi de la préposition *à* au lieu de la préposition *de* ou d'une autre.

„Apres qu'il eut faict tout cela, il s'en retourna en son pays, où il fut recueilly à grant gloire et grant obeyssance (II, 4)."

„Et ne faiz nul doubte que avec grant et saige conseil, et encores aydant la grace de Dieu, fut faicte ceste loy et ordonnance en France que les filles ne heriteroient point audict royaulme (VI, 2)."

Pour marquer qu'une chose est le but de l'action, Commines se sert en général de la préposition *à*. Ceci est fort hardiment imité dans l'exemple suivant, où la locution *avoir en pensée* est construite avec un régime indirect comme le verbe *penser*.

„Car nulle aultre chose il n'avoit en pensee que aux dames (et trop plus que de raison) et aux chasses, et à bien traicter sa personne (III, 5)."

Commines donne un régime indirect au verbe *être*. Cette construction a la même signification que le latin *esse alicui* et n'en est sans doute que l'imitation.

„Apres qu'ilz furent retournez en Angleterre, nul ne vouloit diminuer son estat: les biens n'estoient au Royaulme pour satisfaire à tous (I, 7)."

„Tan[illegible]ur ces raisons, que pour la sollicitation que faisoient

ceulx de Bouvynes, le siege y fut mis par le duc Philippe; mais la conduicte de l'armee estoit à son filz (II, 1)."

Entendre à qch. dans la signification de *être occupé de qch.* a vieilli, suivant le *Dictionnaire encyclopédique* de Sachs.

„Et falloit que nostre Roy entendist en plusieurs lieux de son royaulme et aux voisins: par especial entendist à contenter ledict roy d'Angleterre, où à l'entretenir par ambassades, presens et belles parolles, affin qu'il ne s'empeschast point de nos affaires (VI, 1)."

D. DE L'EMPLOI DE DIVERSES PRÉPOSITIONS POUR MARQUER UN COMPLÉMENT.

Aujourd'hui il est impossible de faire suivre le verbe *croire* de la préposition *contre*, ou les verbes *soumettre* et *conquérir* de *sur*.

„La conclusion dudict duc Philippe fut fort humble et saige, suppliant au Roy ne vouloir legierement croire contre luy ne son filz (I, 1)."

„Ce poinct fut soubmis sur le Roy, lequel le jugea à l'intention desdictz Suisses (IV, 2)."

„Les deux avoient esté des Genevois, n'y avoit gueres de temps, et conquis sur eulx par les Florentins, du temps de Laurens de Medicis (VII, 9)."

Commines joint aux verbes *supplier*, *prier* et *requerir* tantôt la préposition *à* avant leur complément, tantôt un régime direct.

„Car je luy requis qu'il voulsist mettre hors de la ville vingt ou trente des serviteurs domestiques dudict conte de Warvic (III, 5)."

„A l'heure que je parle, le duc de Guyenne, ou ses gens, et le duc de Bretaigne prioient au duc de Bourgongne que en riens il ne se voulsist ayder des Anglois (III, 8)."

„Il prioit au Roy luy vouloir tenir loyaulment la trefve (V, 2).“

„Et ainsi verrez que Dieu le disposa de tous poinctz à faire contre la raison de ce que son affaire requeroit (IV, 5).“

„Et supplioit au Roy que ce qu'il luy plairoit faire conduire envers elle passast par leurs mains (V, 16).“

„Dict, entre 'aultres choses, que on le priast de ne mener nulle practique sur Calais (VI, 11).“

„Se voyans conseillez de si grant homme, et desirans leur liberté, vindrent cryer au Roy, en allant à la messe, en grant nombre d'hommes et de femmes: „Liberté! Liberté!“ et luy supplians, les larmes aux yieulx, qu'il la leur donnast (VII, 9).“

„Requit au Roy que quelque portion du royaulme pust demourer à son nepveu (VII, 16).“

„Et puis il y avoit ambassade de Naples, les suppliant tous les jours et leur offrant ce qu'ilz vouldroient (VII, 19).“

„Disant que le Roy la vouloit prendre et en avoit requis le pape, qui n'estoit pas vray (VII, 19).“

A côté de *se tourner à quelqu'un*, nous lisons, dans les *Mémoires*, *se tourner avec quelqu'un*.

„Comme ilz se trouverent l'ung devant l'aultre, se tourna le duc de Clarence, frere dudict Edouard, avec luy, avec bien douze mil hommes, qui fut grant esbahyssement au conte de Warvic, et grant reconfort audict Roy (III, 7).“

„Partirent de sa maison aucuns de ses serviteurs qui se tournerent au service du roy (III, 1).“

Le complément se rattache au verbe *prétendre* à l'aide des prépositions *à* et *en*.

„Car pour aucunes fins qu'il pretendoit es Italies (IV, 1).“

„Et estoit pour complaire à monseigneur d'Orleans, qui pretendoit en la duché de Millan (VII, 7).“

„Mais le Roy ne le voulut, pour l'amour de monseigneur d'Orleans, qui pretendoit et pretent droict à ladicte duché (VIII, 5).“

SECONDE PARTIE.

SYNTAXE SPÉCIALE.

I. DU VERBE.

A. DE LA FORMATION DES TEMPS COMPOSÉS DU VERBE.

Contrairement à l'usage moderne, les verbes *fuir* et *faillir* forment, en général, leurs temps composés avec l'auxiliaire *être*. Quant à *faillir*, Diez (t. III, pag. 289) fait déjà mention du passé indéfini *je sui failli* dans la *Chanson des Saxons*.

„Quant le traict fut failly aux nostres, le cueur revint auxdictz Liegeois, qui avoient leurs piques longues et chargerent sur nos archiers (II, 2).“

„Mais à dire le vray, si ce n'eust esté ledict conte, ilz fussent tous fuys la nuict (VIII, 12). Qui ont fuy (II, 2).“

„Mais ilz n'y eussent point failly, s'ilz y eussent voulu essayer (VIII, 14).“

„Or pour retourner à mon propos, et que toutes ces guerres d'Italie estoient faillies ..., ilz envoyerent vers le roy Charles ung gentil homme et des religieux de Montferrat (VIII, 23).“

Les verbes *prendre* et *changer* se conjuguent avec l'auxiliaire *être* dans les exemples suivants:

„Ce qui faisoit à nostre Roy me dire ces motz, estoit pource qu'il estoit changé de voulenté (V, 13).“

„Il desappoincta tous les bons et notables chevaliers du royaulme, qui avoient aydé et servy son dict pere à conquerir Normandie et Guyenne, et chasser les Anglois hors du royaulme, et à le remettre en paix et bon ordre, dont il luy en estoit bien mal prins (VI, 10).“

Le vieux verbe *encommencer* est toujours construit avec l'auxiliaire *être*. On trouve aussi *pouvoir* et *oser* avec *être*, quand ils sont joints à l'infinitif d'un verbe formant ses temps composés avec *être*.

„Son armee estoit tres grosse: car tout ce qui estoit peu venir de Bourgongne, s'estoient venu joindre avec luy (II, 2).“

„Et jamais n'en estoit peu venir à bout (IV, 5).“

„Et mit ses gens d'armes dedans, dont le peuple fut assez content; mais les gouverneurs non, desquelz il envoya sept ou huict à Paris, qui n'en sont osez partir tant que le Roy a vescu (V, 14).“

„Pour laquelle cause ledict seigneur partit, et tira aux terres des Florentins pour les faire desclarer pour luy ou pour prendre de leurs villes, qui estoient foibles, pour s'y poveoir logier pour l'yver qui ja estoit encommencé (VII, 9).“

Le verbe neutre *aller* forme aujourd'hui et au temps de Commines ses temps composés avec l'auxiliaire *être*. Toutefois nous le voyons conjugué, au moins une fois, avec *avoir*. On observe le même fait dans le vieux français (voy. Diez, t. III, pag. 289).

„Et allasmes le grant trot: et n'eusmes gueres allé que le veismes de loing (VIII, 12).“

B. DE L'EMPLOI DES TEMPS.

Nous avons à faire mention de l'emploi de l'imparfait et du passé défini dans les *Mémoires*. Les règles que suit la langue actuelle commençaient à se fixer; c'est pourquoi Commines n'est pas toujours d'accord avec le langage moderne.

„Le Roy fut cependant à Beauvais, où il feit une bien grant assemblee (III, 3).“

„Et à ceste heure l'appelloit Roy, et le mena en son palais à Westmontier (III, 6).“

„Et pour dire la verité, l'amytié ne fut jamais grande depuis (III, 7).“

„Y estoit dedans le connestable ... le mareschal Joachim, le mareschal de Loheac ...; tous anciens cappitaines, ayans cens lances pour le moins, hommes d'armes de l'ordonnance, et largement gens de pied, et beaucoup de gens de bien, qui se trouverent avec tous ces cappitaines (III, 10).“

„Comme le Roy se trouva en chemin, tirant apres nous, luy venoit nouvelles plaisantes de tous costez (V, 13).“

„Car le roy Ferrand qui estoit filz bastard d'Alfonse porta grant passion en son cueur de veoir venir sur luy ceste armee (VII, 14).“

„Quant ilz veirent, et le duc de Millan aussi, que le Roy avoit les places des Florentins entre ses mains et par especial Pise, ilz commencerent à avoir paour, et parloient de la facon de le garder de passer plus avant. Le roy d'Espaigne commençoit aussi à avoir paour pour ses isles de Cecille et de Sardaigne. Le roy des Rommains commencea aussi à estre envieux; et luy faisoit on paour de la couronne imperiale (VII, 19).“

C. DU SUBJONCTIF.

La langue actuelle ne permet pas le subjonctif dans le discours indirect, si la proposition principale est affirmative. Commines ne connaît pas encore cette règle.

„Et nous cuydions qu'il se logeast et passast la nuict au champ (I, 4).“

„Les dessusdictz rapporterent les nouvelles à l'ost des Bre-

tons, qui en eurent grant joye, cuydans que ainsi fust, et esperans les biens qui leur fussent advenuz (I, 5).“

„Lequel roy de Portingal estoit venu, cuydant que le Roy luy baillast grant armee (V, 7).“

„Elle les rappella par sottise, cuydant qu'ilz ne feissent nul mal audict Cico (et ainsi l'avoient juré et promis) (VII, 2).“

Les règles que suit le français moderne par rapport au subjonctif dans les propositions relatives dépendant d'un superlatif, étaient les mêmes qu'aujourd'hui.

„Le premier homme qui y mourut, ce fut luy et ses gens (I, 3).“

„Toutesfois ledict conte tint la meilleure contenance qu'il peut (I, 13).“

„Et y fut estouffé monseigneur Despiry, un vieil chevalier de Bourgongne, qui fut le plus homme de bien qui y mourut (III, 10).“

„Ce n'estoit pas le principal traicté que eust ledict conte de Campobache, que celluy du duc de Lorraine (V, 8).“

„Il a esté des plus vaillans hommes qui ayent regné de son temps (VI, 12).“

„Et est le lieu du monde, où le duc de Millan se tient le plus, et la plus belle demoure pour chasses et volleries en toutes sortes, que je scaiche en nul lieu (VIII, 6).“

Les prépositions *avant* et *devant*, impliquant toutes deux la notion de temps dans le langage du 15me siècle, Commines emploie indifféremment *avant que* et *devant que*. Ces deux conjonctions régissent le subjonctif.

„Le derrenier qui oppina, fut monseigneur de Contay, qui dict que si tost que ce bruit seroit en l'ost, tout se mettroit en fuyte, et qu'ilz seroient prins devant qu'ilz eussent faict vingt lieues (I, 4).“

„Et les suivirent de si pres qu'ilz en tuerent une partie devant qu'ilz sceussent gaigner la ville (III, 3).“

La conjonction *si* est souvent remplacée par *quand*,

et au lieu de *bien que* nous trouvons *combien que.* Ces conjonctions régissent le subjonctif dans tous les cas où la langue actuelle le permet. *Combien que* a souvent aussi l'indicatif.

„Combien que aucunesfois les saillies soient bien necessaires, si sont elles bien dangereuses pour de dedans une place (II, 11).“

„Car combien qu'elle semblast advantaigeuse pour le Roy, toutesfois y avoit du hasard, pour ceulx qui sailloient de la ville par especial (III, 3).“

„Et quant ledict duc eust voulu logier une partie de l'armee du costé de Paris, la ville n'eust peu eschapper de ses mains (III, 10).“

„A moy me semble ce nombre tres grant, combien que beaucoup de gens parlent de milliers, et font les armees plus grosses qu'elles ne sont, et en parlent legierement (V, 3).“

„Quant nos gens eussent combattu et perdu la bataille, ilz n'eussent point perdu tant de mors (VIII, 21).“

Nous n'avons trouvé qu'une fois l'indicatif dans une proposition accessoire précédée du pronom conjonctif *quelque ... que.*

„Mais quelque chose que scavent deliberer les hommes en telles matieres, Dieu y conclud à son plaisir (III, 2).“

D. DE L'INFINITIF.

Les verbes qui, précédant un autre verbe à l'infinitif, régissent toujours l'infinitif sans préposition, sont dans Commines les mêmes qu'aujourd'hui. Ajoutons encore *querir, souloir* et *cuyder.* Ils ne permettent pas la préposition avant les infinitifs qui dépendent d'eux.

„Cedict jour que la reduction fut faicte, cuydant ledict duc entrer en la ville, y envoya monseigneur d'Humbrecourt pour entrer le premier (II, 3).“

„Or regardez quel tour ces gens prenoient pour cuyder parvenir à leur intention, et contraindre ledict duc de bailler sa fille (III, 2).“

„Car ilz congnoissent que chascun quiert leur complaire par ce qu'ilz sont les plus fors (III, 5).“

„Nul ne vint au devant de moy comme ilz souloient faire (III, 6).“

„Alors le Roy cuyda retirer son armee (IV, 3).“

„On dict que aucuns Allemans cuyderent entrer pour la deffendre (VI, 3).“

Le vieux français imitait quelquefois, dans les traductions, le latin, qui ajoutait comme apposition l'infinitif à un régime direct, lequel, à son tour, est le sujet logique de l'infinitif. Mais la langue d'oïl n'aime guère cette construction. Cependant, dans les écrivains des 15me et 16me siècles, elle est très-usitée. (Voy. Diez, t. III, pag. 249.)

„Disant les choses estre justes et raisonnables de sa prinse (I, 1).“

„Tout ce jour demoura encores monseigneur de Charolois sur le champ, fort joyeulx, estimant la gloire estre sienne, qui luy a cousté depuis bien chier (I, 14).“

„Toutesfois à ce conseil fut conclud que on tireroit devant Paris, pour essayer si on pourroit reduyre la ville à vouloir entendre au bien public du royaulme, pour lequel disoient estre tous assemblez (I, 5).“

„Par ce moyen il luy sembloit le Roy estre affoibly de la tierce partie (I, 15).“

„Et j'ay congneu beaucoup de gens de bien s'y trouver bien empeschez et troublez (I, 16).“

„Ilz vouloient mettre sus au Roy sa condition estre telle, que, s'il n'avoit debat par le dehors et contre les grans, qu'il falloit qu'il l'eust avec ses serviteurs domesticques et officiers (III, 1).“

Le français moderne distingue rigoureusement l'infinitif avec *de* de celui avec *à*. Quand il permet, en apparence, de faire usage de l'un ou de l'autre, il exprime par là néanmoins quelque nuance. La langue d'oïl et les autres vieilles langues romanes ont hésité longtemps et souvent entre l'emploi des prépositions *de* et *à* et la suppression complète de la préposition. Cette inconséquence se montre encore dans Commines. Il n'y a pas de règles fixées sur *de* et *à* avant l'infinitif.

1° Les exemples suivants montreront la licence de Commines dans l'emploi des infinitifs. La langue actuelle exige dans toutes les phrases citées l'infinitif avec la préposition *de*.

„Le premier qui oppina fut le conte de Sainct Pol, disant: que l'on estoit en peril et conseilloit tirer l'aube de jour, le chemin de Bourgongne (I, 4).“

„Et si luy conseillerent de ne rompre point son armee (III, 9).“

„Apres le disner ledict conte de Charolois descendit en l'estaige bas, et delibera n'en bouger (I, 9).“

„Toutesfois delibera ledict duc donner l'assault (III, 10).“

„Le duc de Bourgongne delibera de aller au devant d'eulx (V, 1).“

„Et offroit ledict connestable prendre Sainct Quentin tous les jours que on vouldroit (III, 1).“

„Et en oultre la restitution, luy offroient laisser toutes les allyances qui seroient contre son vouloir et devenir ses allyez et le servir de six mil hommes armez (V, 1).“

„Parquoy ledict seigneur offrit de monstrer lettres (V, 17).“

„Il leur promit faire justice (II, 4).“

„Audict duc de Lorraine promettoit tenir la main que ce siege ne s'avanceroit point (V, 6).“

„Promettoit de ne mettre nul legat en lieu ne place de l'Eglise sans le consentement du Roy (VII, 15).“

„Il ne craignoit jamais à abuser ne à tromper personne (V, 13).“

„Mais il craignoit à desplaire audict seigneur de Cran (V, 17).“

„Je dis au Roy sa venue qui me commande l'ouyr (V, 2).“

„Et nous commanda partir incontinent (V, 10).“

„Ledict seigneur de Cran estoit homme fort gras: et assez content s'en aller en sa maison (VI, 3).“

2° L'inconséquence que nous avons observée concernant l'emploi de l'infinitif avec *de,* se répète pour l'infinitif avec *à.* Celui-ci s'emploie aujourd'hui dans les exemples suivants; toutefois cette règle n'existait pas encore au temps de Commines.

„Et le dit en gaudissant, car ainsi estoit il acoustumé de parler (I, 3).“

„Car j'estoye ja acoustumé d'y aller sans congié (III, 6).“

„Ledict duc Philippe consentit estre mis sus de ses gens (I, 2).“

„Toutesfois l'occasion de la venue dudict duc de Bourbon estoit pour gaigner et conduire ledict duc de Bourgongne de consentir mettre sus une armee en son pays (I, 2).“

„Et perit luy et sa maison au lieu où il avoit consenty par avarice de bailler le connestable, et peu de temps apres (V, 8).“

„Car tost l'ung ou l'aultre dira: „le Roy est contre nous“, et puis pensera de se fortifier et de soy acointer de ses ennemys (VI, 12).“

„Me fault retourner à parler du Roy, qui, depuis qu'il entra à Naples jusques à ce qu'il en partit, il ne pensa qu'à passer temps et d'aultres à prendre et a prouffiter (VIII, 1).“

„Et cherchoient les ducz de Berry et de Bretaigne se joindre aux Bourguignons (I, 3).“

„Et ne le dis que pour esclarcir mon propos, et donner à entendre combien ung bon prince doibt fuyr à consentir ung tel villain tour et desloyal (V, 6).“

„Toutes ces raisons donnerent hardement audict maistre Olivier de poursuivre son œuvre (V, 14).“

„Car le Roy travailloit de faire paix avec le duc de Bourgongne, ou, quoy que soit, d'alonger la trefve, affin que les Anglois ne vinssent point; le roy d'Angleterre, d'aultre costé, travailloit de toute sa puissance à faire partir le duc de Bourgongne de devant Nuz (IV, 2).“

„Car il avoit gens dedans Boullongne qui congnoissoient bien ce cas et travaillent d'y mettre des gens (V, 15).“

„Et travailloient de trouver gens pour garnir la ville (V, 15).“

Remarque: Il semble résulter de cette série d'exemples que le langage du 15me siècle préfère l'infinitif avec *de* ou sans préposition à celui avec *à*.

Au lieu de l'infinitif avec *à*, usité aujourd'hui après beaucoup d'adjectifs, pour indiquer la possibilité, on trouve parfois dans Commines l'infinitif avec la préposition *de*.

„Ceste femme n'estoit pas folle ne legiere de parler (III, 5).“

„Guerre cruelle et mortelle, qui encores leur a esté plus forte à porter (V, 9).“

„Et si estoit aussi enclin de tous poinctz de deffaire et destruire ceste maison (V, 13).“

„Et pour parler d'Allemaigne en general, il y a tant de fortes places, et tant de gens enclins à mal faire et à piller et à rober, et qui tant usent de ces deffiances pour petites occasions, que c'est chose merveilleuse (V, 18).“

„Or entendez que ce que demandoit ledict messire Baptiste de Campefourgouse et ce que cherchoit ledict cardinal estoit chose impossible de fournir à deulx à ung coup (VIII, 22).“

La langue actuelle exige l'infinitif avec *à* après le verbe *être* pour exprimer la nécessité et la possibilité. Commines fait usage de l'infinitif avec *à* et de celui avec *de*.

„Or eut on conseil qu'il estoit de faire (I, 4).“

„Et fut mis en deliberation ce qui estoit de faire (I, 5).“

„Et est de croire que ung saige prince met tousjours peine d'avoir quelque amy ou amys avec partie adverse (III, 8).“

„J'euz la charge du Roy de ce qui estoit à faire en ceste matière (V, 4).“

„Mais il est à croire que Dieu en avoit aultrement disposé (V, 6).“

„Il y eut quelques commandemans contradictoires, et qui n'estoit de tenir (VI, 10).“

„Mais il est de croire que Nostre Sauveur et Redempteur Jesus Christ leur ostoit le vouloir (VIII, 14).“

L'infinitif avec la préposition *de* suit le verbe *désirer* dans Commines, quoique l'accomplissement du souhait ne soit point censé douteux, difficile ou indépendant de la volonté. L'infinitif avec la préposition *à* se rencontre aussi; mais cette construction est inconnue à la langue moderne. Le plus souvent nous trouvons l'infinitif sans préposition.

„Et quant lesdictz ambassadeurs retournent, les ouyr seul, ou à peu de compaignie, affin que si leurs parolles sont pour espoventer les gens qu'ilz leur dient les langaiges dont ilz doibvent user à ceulx qui les enquerront: car chascun desire à scavoir nouvelles d'iceulx quant ilz viennent de telz traictez; et plusieurs dient: „Tel ne me celera riens“ (I, 9).“

„Nul ne desiroit plus de combattre (I, 4).“

„Il desiroit à la prendre d'assault (III, 10).“

„Il estoit en paix avec les Anglois, comme avez entendu, et desiroit de travailler de toute sa puissance et ladicte paix s'entretiendroit (V, 12).“

„Je desiroye à luy ayder, et n'avoye eu nulle lettre du Roy contre luy (VII, 10).“

Après *avant* et *avant que* on trouve l'infinitif avec la préposition *de* aussi bien aujourd'hui qu'au temps de Com-

mines. Mais l'infinitif sans préposition s'emploie presque aussi souvent, ce qui est impossible de nos jours.

„Ilz se fussent mieulx informez de choses de par deca avant que conseiller à leur maistre ceste venue, qui tant luy porta de dommaige (V, 7).“

„Nostre Roy avant les avoir ouys, mit grans peine à chascun d'eulx (V, 15).“

„Et escripvoit au Roy pour les offices, pour aucuns qu'il nommoit, avant que mettre le siege (VI, 3).“

„Car, avant que partir, ilz empruncterent cent mil francz du banc de Soly à Gennes (VII, 1).“

„Car elles avoient esté anciennes ennemyes de ceulx qui les possedoient, et de bien longues annees avant que estre conquises (VII, 9).“

„J'attendis quinze jours avant que avoir responce, qui fut de reffuz de toutes mes demandes (VIII, 19).“

„Par quoy toutes entreprinses se doibvent bien peser et bien debatre, avant que les mettre en effect (II, 12).“

Quand il y a plusieurs infinitifs dépendant de la même préposition, Commines répète souvent cette dernière. Mais il arrive qu'elle est supprimée avant le premier infinitif, quoiqu'elle se trouve avant les autres, ou supprimée avant les infinitifs suivants, tandis qu'elle est employée avant le premier.

„Le duc de Guyenne, qui estoit sur le lieu, et tous ses principaulx gouverneurs offroient fort servir le Roy en ceste querelle, et d'amener quatre ou cinq cens hommes d'armes, que ledict duc de Guyenne tenoit d'ordonnance (III, 1).“

„Apres qu'il fut retourné, et ses gens d'armes logiez en la conté de Marle, offroit encores au Roy que dès ce qu'il seroit joinct en champ avec son maistre, il ne fauldroit point de le tuer ou le mener prisonnier (IV, 13).“

„Nous avons bien voulu mettre en avant ce marché avec ledict duc, affin que vous en ouyssiez les nouvelles, pour nous

donner envie de nous faire raison, et congnoistre que le Roy mon maistre est votre oncle (V, 2)."

„Pendant ces six sepmaines, ou environ, que plusieurs nouveaulx ennemys se furent desclarez, et les amys resfroidis et les subjectz rompuz et deffaictz et commencoient à entrer en murmure et avoir leur maistre en mespris (V, 5)."

„Et luy offroit le Roy de conquerir à ses dispens les quatre plus grosses villes de Brabant et les mettre en la possession du roy d'Angleterre (VI, 1)."

Commines emploie quelquefois l'infinitif au lieu de la proposition accessoire d'une manière qui, comparée à l'usage moderne, est des plus hardies.

„Tous les grans seigneurs d'Angleterre y estoient sans y faillir ung (IV, 1)."

„Ledict duc Maximilian n'avoit congnoissance de riens, tant pour sa jeunesse que pour estre en pays estrange (VI, 2)."

Commines fait souvent usage de l'infinitif au lieu d'un participe présent précédé de la préposition *en*, construction de la langue d'oïl. Parfois, en revanche, l'auteur emploie d'abord le gérondif pour continuer avec l'infinitif. Cet infinitif est accompagné le plus souvent de la préposition *par*, mais celle-ci peut aussi être supprimée.

„Toutes les raisons ne scauroient couvrir la faulte de foy et d'honneur que ledict duc commit en baillant bon et loyal sauf conduict audict connestable, et puis le prendre et le vendre par avarice (V, 6)."

„Encores je estime ce reffus et mespris que le Roy feit de ces chevaliers estre venu de Dieu (V, 13)."

„Il s'estoit demeslé de la guerre qu'il avoit eue contre les seigneurs de son royaulme, par largement donner, et encores plus promettre (III, 12)."

„Combien que ce fust chose naturelle, si estoit chose espoven-

table que d'estre en ce peril et veoir tant de gens au devant, et n'y avoir nul remede de passer que par combattre (VIII, 10)."

E. DU PARTICIPE PRÉSENT.

La concordance du participe présent avec son antécédent était presque générale dans le vieux français. Dès le 16me siècle, on commença à restreindre l'accord, et ce ne fut qu'au 18me siècle qu'on fixa l'usage moderne. (Voy. Schmitz, *I. Suppl. d. Encycl.* 42.) Commines accorde avec leurs antécédents tous les participes, qu'ils soient adjectifs verbaux ou participes proprement dits; mais il n'ajoute jamais l'*e* du féminin et élide toujours le *t* final précédant l'*s* du pluriel.

„Et amenerent deux archiers de la garde du duc de Bretaigne, portans ses hocquetons (I, 4)."

„Ils avoient bien tenu conseil pour envoyer gens dehors, jugeans que les ostz estoient pres (I, 5)."

„Et y alloit ung nommé Guillaume Bische et ung aultre appellé Guillot Duisie, estans au conte de Charolois tous deux (I, 12)."

„Et furent faictes toutes lettres, pardons et toutes aultres choses necessaires, servans au faict de la paix (I, 14)."

„Et tellement fut conduicte ceste marchandise, que madame la grant seneschalle de Normandie et aucuns de son adveu ... misrent le duc Jehan de Bourbon au chasteau de Rouen, et par là en la ville, laquelle tost se consentit à ceste mutation, comme trop desirant d'avoir prince qui demourast au pays de Normandie (I, 13)."

„Car il y avoit plus de deux mil hommes tenans son party dedans les franchises, dont il y avoit trois ou quatre cens chevaliers et escuyers, qui luy fut grant faveur (III, 7)."

„Lesquelz bruslerent grant quantité de leurs villes, commencans vers Abbeville jusques à Arras (IV, 3)."

„Car mal voulentiers y demouroient les Francois, estans si pres de la ville (VIII, 16).“

Remarque: Il ne manque pas, dans l'une et l'autre édition, d'exemples où l'accord fait défaut.

„Ainsi s'en retournerent demourans[1]) en grant praticque (I, 8).“

„Et pour ce à grant dilligence envoya le Roy devers ses ambassadeurs, estant[2]) à Bouvines (III, 11).“

„Mais ceulx qui vouloient la mort se trouverent les plus fors et finablement cryerent à ceulx estant[3]) sur l'eschafault qu'ilz les expediassent (V, 17).“

Le verbe auxiliaire *être* avec un participe présent sert à remplacer l'actif du verbe simple. Cette construction, qui a aujourd'hui vieilli, était autrefois générale dans toutes les langues romanes. (Voy. Diez, t. III, pag. 199.)

„Le chancellier dudict duc print tous leurs privileges, et en cassa ung qu'ilz avoient, qui estoit touchant leur loy (II, 5).“

„Le duc de Bourgongne Charles s'est depuis veu, à sa grant requeste, avec l'empereur Frederic, qui encores est vivant (II, 8).“

„Laquelle avoit une tres belle fille, et est encores aujourd'hui demourant en Portingal sans estre mariee (V, 7).“

„Le Roy les ouyt; et entre aultres choses dirent que les choses qu'ilz avoient proposees, qui estoient tendans à fin de paix, procedoient du vouloir de ladicte damoiselle (V, 16).“

„Les aultres se tournoient par necessité, pour ce qu'ilz estoient situez ou demourans pres de villes ou dedans celles qui ja estoient en l'obeyssance dudict seigneur (VI, 2).“

„Mais ledict Francisque estoit consentant du cas (VII, 13).“

---

[1]) Ainsi Dupont et Lenglet, tandis que Godefroy a „demeurant“.

[2]) Ainsi Dupont; les deux autres éditions portent „estans“.

[3]) C'est le texte de Dupont et de Godefroy; Lenglet lit „qui estoient“.

F. DU PARTICIPE PASSÉ.

Il est difficile de fixer les règles que suit Commines, ou qu'il néglige, concernant l'accord du participe passé, soit avec son régime direct, soit avec son sujet, les diverses éditions des *Mémoires* différant considérablement sur ce point. Mais on peut dire qu'en général l'accord ou son défaut correspondent à l'usage moderne et que les exceptions sont très-fréquentes.

„Et toute ceste desclaration qui se feit contre ses gens fut à cause de la restitution de ses seigneuries situees sur la riviere de Somme que ledict duc Philippe avoit rendues[1]) audict roy Loys (I, 2).“

„Et le premier homme qui y mourut ce fut luy et ses gens, et ces parolles m'a comptees le Roy (I, 3).“

„Et entre tous ceulx que j'ay jamais congneuz[2]) (I, 10).“

„Ceulx qui avoient esté courroucez de la paix de Versay furent fort joyeulx de la tromperie que nous avoit faict le duc de Millan (VIII, 19).“

„Qui estoit aller contre le serment du Roy qui deux fois jura aux Florentins de leur rendre ladicte citadelle et aultres places, comme Cersanne, Sarrasanne, Pietrasaincte, Librefacto et Mortron que les Florentins avoient presté audict seigneur (VIII, 21).“

Tout à fait contraire à l'usage actuel est l'accord du participe passé avec le véritable sujet suivant, lorsque le participe est joint au verbe *être* et que le sujet d'attente est le pronom personnel *il*.

„Ces choses ainsi faictes, se retira ledict duc à Gand où il luy fut faicte une entrée de grant despense (II, 5).“

---

[1]) Godefroy et Lenglet Dufresnoy écrivent „rendu“.
[2]) Lenglet Dufresnoy: „connu“.

„Car il luy estoit venuz [1]) quelques gens du quartier de Luxembourg (V, 5).“

Au 15me siècle, comme aujourd'hui, le participe passé se lie à un substantif pour remplacer un substantif abstrait. Mais cette construction, aujourd'hui très-limitée par l'usage, se trouve encore sans restrictions dans Commines et a souvent quelque chose de dur.

„Le lendemain, ou, pour le plus tard, deux jours apres ladicte place rendue, le duc de Bourgongne arriva (V, 5).“

„Apres ce mariaige faict, il eut debat avec son beau pere, et se feirent tres aspre guerre (VI, 12).“

„Avant les quatres ans passez, se trouverent clercs de Prouvence qui vindrent mettre en avant certains testamens du roy Charles le premier (VII, 1).“

„Apres les enfans mis en ladicte Rocque par les dessusdictz, ilz misrent la main sur le tresor (VII, 2).“

„Ledict Ludovic feit allumer ung bout de bougie, jurant qu'il leur feroit trencher la teste, s'ilz ne rendoient la place avant la chandelle bruslee (VII, 2).“

II. DU NOM.

A. DU SUBSTANTIF ET DE L'ARTICLE.

Les articles déterminants et indéterminants sont supprimés souvent là où la langue actuelle les exige.

„J'ay respondy pour toy comme il me semble que pere doibt respondre pour filz (I, 1).“

„Et avant jour furent armez: et ouyrent les aucuns messe en attendant le jour (I, 9).“

---

[1]) Lenglet Dufresnoy lit „ilz luy estoient venuz quelques gens“.

„Comme nous pourrions aujourd'hui dire d'Anglois ou de Suisses (II, 2).“

„Comme seroient Francois ou Italiens (II, 2).“

„A cela luy respondit le Roy que jamais ne feroit ce serment à homme (IV, 6).“

„Je donneray tant à celuy qui premier m'apportera telles nouvelles (V, 10).“

„Car ledict seigneur scavoit bien que à toute heure les Anglois, tant nobles que Commune et gens d'eglise, sont enclinz à la guerre contre ce royaulme (VI, 1).“

„En Italie y a trois puissances que nous tenons grandes, dont vous avez l'une, qui est Millan: l'autre ne bouge qui sont Venissiens (VII, 7).“

L'article défini n'est que rarement maintenu devant les substantifs abstraits.

„Encores faict Dieu grant grace à ung prince, quant il scait bien et mal[1]) (I, 10).“

„Deux jours apres ceste bataille, changea bien l'orgueil de ce fol peuple (II, 2).“

„Et à ce propos usoit le roy Loys d'ung mot à mon gré bien saige, où il disoit que quant orgueil chevaulche devant, honte et dommaige le suivent de bien pres (II, 4).“

„Et print le Roy parolles et auctorité de commander (II, 11).“

„Il a semblé à beaucoup de gens que paour et craincte luy faisoient faire ces choses (III, 12).“

„Ces seigneurs de la maison d'Arragon, dont je parle, perdirent honneur et royaulme (VII, 14).“

Le substantif que précède un déterminatif du nom, perd communément l'article. Dans la plupart des cas, il faut

---

[1]) Lenglet Dufresnoy et Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, lisent „le bien et le mal“.

suppléer l'article indéterminant, quelquefois l'article déterminant.

„Et luy donnerent certaine somme d'argent (II, 1).“

„En ceste saison mourut son pere, auquel il feit tres grant et solennel obsecque et office à Bruges (II, 1).“

„Qui avec un grant hu assaillirent lesdictz Liegeois (II, 2).“

„Une bataille perdue a tousjours grant queue, et mauvaise pour le perdant (II, 2).“

„Avant qu'ilz eussent faict sept ou huit lieues, qu'ilz avoient à faire, ilz tuerent jusques à seize personnes, chanoynes ou aultres gens de bien (II, 7).“

D'autre part nous trouvons l'article déterminant devant un participe qui n'est pas employé substantivement.

„Les ordonnez à ceste entreprinse estoient ja sur la riviere (I, 9).“

La langue d'oïl connaît déjà l'article partitif, mais s'en sert bien plus rarement que le français moderne. Commines le supprime souvent.

„Semblables bendes et aussi grosses armees avoit monseigneur de Ravastain (I, 2).“

„Incontinent arriva monseigneur de Contay qui luy dict semblables parolles (I, 4).“

„Entre les conseillers se trouvent tousjours largement de bons et notables personnaiges (I, 6).“

„Il faisoit amasser gens sur la Picardie, pour mettre dedans Dieppe (I, 15).“

„Quant elle arriva, il envoya largement gens au devant d'elle (V, 4).“

„Et ont porté depuis les pays de Flandres et de Brabant, et aultres, grans persecutions (VI, 2).“

Les noms des pays n'ont pas toujours l'article déterminant, quoiqu'en général Commines se conforme déjà à l'usage actuel.

„Il fuyt le droict chemin vers Hollande (III, 5).“

„Le Roy envoya incontinent des gens d'armes pres de Prouvence (V, 2).“

„Et luy a duré ceste bonne fortune et grace de Dieu l'espace de six vingtz ans, que tous les voisins ont souffert: comme France, Angleterre, Espaigne (V, 9).“

„Et n'est pas comme Bruges, qui est grant recueil de marchandise et grant assemblee de nations estranges, où, par adventure, se despesche plus de marchandise que en nulle aultre place de Europe (V, 17).“

„Je n'ay parlé que de Europe, car je ne me suis point informé des deux aultres parts, comme d'Asie et d'Affrique (V, 18).“

„Espaigne estoit en repos avec luy, et ne desiroient le roy et la royne d'Espaigne sinon que amytié (VI, 9).“

Commines se sert de l'article déterminant avant le nom de la ville de Liége.

„Or faut il entendre qu'en ce temps là le Liege estoit une des plus puissantes citez de la contree (II, 3).“

„Ledict evesque du Liege ne l'aymoit point, pour les choses passees au Liege[1]) (V, 17).“

Le pronom indéfini *on* a conservé l'article dans beaucoup de cas où le français moderne le supprime.

„Et y mit l'on deux boteaulx de paille où il se assit (I, 4).“

„Ce m'a l'on dict (VI, 3).“

L'article entre *tout* et le substantif suivant manque quelquefois.

„Environ tous seigneurs se trouvent voulentiers quelques clercs et gens de robbes longues (II, 6).“

„Et lui feit rendre toutes choses (II, 10).“

„Toutesfois il monta à cheval, et toute l'armee (II, 11).“

---

[1]) Dans tous les exemples cités, Godefroy et Lenglet suppriment l'article.

„C'est la coustume de France d'y publier tous acords (II, 14).“
„Et toute sa sequelle (VI, 4).“
„Toute l'administration (VI, 4).“

Le nom s'ajoute au verbe sans aucun article dans les locutions verbales étrangères au langage moderne. Toutefois la langue actuelle en a de semblables, dans lesquelles elle supprime à son tour l'article. (Voy. Diez, t. III, pag. 32, et Schmitz, pag. 265.)

„Faisant ledict Morvillier ce cas si enorme et si ennuyeux que nulle chose qui se peust dire à ce propos, pour faire honte et vitupere à ung prince, ne fust qu'il ne dist (I, 1).“
„Or eut on conseil qu'il estoit de faire (I, 4).“
„Et repara ceste follye et ceste erreur, en regaignant ceulx auxquelz il tenoit tort[1]) (I, 10).“
„Et feit Dieu grant grace à ceulx à qui il donne bon sens naturel (III, 12).“
„Mais son obstination luy porta grant dommaige de ce qu'il ne prenoit conseil que de luy (V, 5).“
„Et ainsi povez veoir en quel estat s'estoit mis ce povre duc de Bourgongne par faulte de croire conseil (V, 8).“
„Et prenoit plaisir à en parler avant qu'elles fussent venues (V, 10).“
„Mais je loue bien à ung bon prince de tenir bons termes aux marchans et leur tenir verité (VII, 6).“
„Et se tournerent plusieurs petites places, et aussi la cité de Luques, ennemye des Florentins, et feirent tout plaisir et service au Roy (VII, 9).“
„Icy feirent bien besoing ceulx qu'on avoit laissez aux terres des Florentins, et envoyez à Gennes (VIII, 11).“

Le substantif se place actuellement sans article dans l'apposition, s'il caractérise les personnes ou les choses d'une

---

[1]) Godefroy, Lenglet et Michaud et Poujoulat: „faisoit tort“.

manière générale. Commines lui donne quelquefois l'article indéterminant.

„Tant avoit de hayne contre eulx, pour les grans cruaultez dont ilz usoient contre ses subjectz, en la conté de Namur, et par especial contre ceulx de Bouvynes, une petite ville assise à ung quart de lieue pres dudict lieu de Dinant (II, 1).“

„Le lendemain se rapprocha le duc de Bourgongne d'ung lieu, qui s'appelle Picquigny, une assiete tres forte (III, 3).“

„Et ainsi se retira à Condé, ung chasteau et passaige pres de là (V, 8).“

„Monseigneur de Ravestain et monseigneur des Cordes entreprindrent de parler à nous au mont Sainct Eloy, une abbaye pres dudict Arras (V, 11).“

„Et retira à luy messire Guillaume de La Marche, ung beau chevalier et vaillant (V, 16).“

„Il assiegea Rochefort, ung chasteau pres de Dolle (VI, 3).“

„Et puis se retira à Nom, ung chasteau qui est de la duché de Millan, à une lieue d'Ast (VII, 6).“

„Et contre eulx estoit, pour le Roy, monseigneur d'Aubigny, ung bon et saige chevalier (VII, 6).“

„Puis alla logier à quatre mil du Mont Sainct Jehan, une tres forte place (VII, 16).“

„Celluy là entreprint de prendre Sausses, une petite ville qui estoit en Roussillon (VIII, 22).“

Après *jamais*, nous rencontrons le pronom indéfini *nul*, tandis que la langue actuelle supprime tout article ou ne souffre que l'article indéterminant. D'un autre côté, *oncques* s'emploie sans article, comme, dans le français moderne, son synonyme *jamais*; cette construction de la langue d'oïl est inconnue aujourd'hui.

„Deux choses plus je dirai de luy; l'une est, que je croy

que jamais nul homme ne print plus de travail que luy (I, 5)."

„Car je ne veiz oncques homme, ayant grant auctorité avec son seigneur par le moyen de le tenir en craincte (III, 12)."

„Car oncques homme ne craignit tant la mort, ny ne feit tant de choses pour cuyder y mettre remede (VI, 11)."

„Et y demoura cinq jours à tres grant famine, et à trente mils de nostre avant garde, qui estoit devant, montaignes tres haultes et tres aspres à l'entour, et où oncques homme ne passa artillerie grosse (VIII, 5)."

L'article, les pronoms possessifs et démonstratifs, de même que les prépositions, se répètent aujourd'hui, lorsque plusieurs substantifs se suivent. Commines ne connaît pas cette règle. La répétition n'a pas lieu, quelquefois même auprès de plusieurs substantifs de genre différent.

„Nonobstant qu'ilz eussent bien servy son pere au recouvrement et pacification du royaulme (I, 3)."

„Ilz avoient faict ung appoinctement et paix (II, 1)."

„Veu les bons tours, secours et grans honnestetez que ledict duc de Guyenne avoit receuz dudict duc de Bourgongne (III, 2)."

„Ce pendant que le Roy mettoit en sa main les villes et citez et places dessusdictes, et marches de Picardie, son armee estoit en Bourgongne (V, 17)."

„S'il eust ung peu laissé de la passion et vengeance, sans point de doubte il tiendroit aujourd'hui toute ceste seigneurie soubz son arbitraige (V, 14)."

„Pour retourner au principal de mon propos, fault venir à la conclusion du traicté du mariaige faict entre le Roy qui est de present, lors appellé monseigneur le Daulphin, et la fille du duc et duchesse d'Austriche (VI, 8)."

„Car, comme il l'avoit creé plus saige, plus liberal, et plus

vertueux en toutes choses que les princes qui regnoient avec luy et son temps, et estoient ses ennemys et voisins ... (VI, 9)."

„Et luy donna toute la charge et gouvernement dudict Roy son filz (VI, 10)."

„De quelz gens il povoit avoir sureté, puisque de son filz, fille et gendre il avoit suspection! (VI, 11)."

L'emploi de l'article déterminant avant l'infinitif ayant qualité de substantif verbal, se trouve plus souvent dans Commines que dans la langue moderne.

„Le moins le monstrer est le meilleur (III, 8)."

„Et aussi l'on dict que le plaindre alleige la douleur (VI, 10)."

„Ainsi, fault conclurre que ce voyaige fut conduict de Dieu, tant à l'aller que au retourner (VII, 1)."

„Et falloit mettre les chevaulx à tirer contremont et aussi les hommes, et estoit de plus grant peine, sans comparaison, que le monter (VIII, 7)."

„Au descendre de la montaigne, on veit le plain pays de Lombardie (VIII, 8)."

B. DU PRONOM.

Les pronoms personnels conjoints et le pronom démonstratif *ce*, faisant fonction de sujets, sont fort souvent supprimés dans la langue d'oïl et du temps de Commines. Mais bientôt après, dans Rabelais, cette ellipse n'est permise qu'avec les verbes impersonnels.

„Comme il passoit rasibus du chastel, veismes les archiers de la garde du Roy, devant la porte, qui ne bougerent (I, 4)."

„Et sur ceste division, marcha le Roy pres du pays: et povez penser qu'il l'entendoit bien, et qu'il aydoit à le conduire (I, 15)."

„Et sommes bien subgecz à nous diviser ainsi à nostre dommaige, sans avoir grant regard à la consequence qui en advient (I, 16).“

„Et les rencontrasmes plutost que nous ne pensions (II, 1).“

„Comme avez ouy (II, 1).“

„Monseigneur du Bouchage et moy eusmes le premier messaige de la bataille de Morat, et ensemble le dismes au Roy (V, 10).“

„Combien que ce fust chose naturelle, si estoit chose espoventable que d'estre en ce peril (VIII, 10).“

„Et fut la totale perte du royaulme que ledict chasteau de Naples (VIII, 15).“

Nous avons vu que Commines aime à supprimer les pronoms personnels. Mais, d'autre part, il emploie le pronom de la troisième personne pour répéter le sujet formé par le relatif.

„Or fault parler du duc d'Orleans qui, quant il eut prins le chasteau de Novarre, il perdit temps aucuns jours (VIII, 6).“

Les pronoms personnels disjoints s'emploient dans les *Mémoires*, là où la langue moderne ne permet que les pronoms conjoints. Cet usage, qui s'est conservé encore aujourd'hui dans *soi-disant*, vient de la langue d'oïl. Mais Diez (t. III, pag. 63) qualifie de pure négligence l'emploi de *lui* pour *se*, qu'on rencontre parfois dans Commines.

„Pour lesquelles causes le Roy, soy trouvant chargé de ce cas contre verité, requeroit audict duc Philippe que ledict messire Olivier de La Marche luy fust envoyé prisonnier à Paris (I, 1).“

„Et y mettoient grans doubtes aucuns veu que à leur doz n'avoient nulles places pour eulx retirer, si besoing en avoient (I, 2).“

„Et contraignoient les povres gens d'eulx cacher en leurs caves (II, 1).“

„Et quant ilz eussent attendu deux jours à eulx rendre, par ceste voye il s'en fust retourné (II, 3).“

„Et mangeoit la conserve de roses pour soy rafreschir (V, 5).“

„Ledict seigneur des Cordes, soy tenant pour deschargé du service de sa maistresse se delibera de faire le serment au Roy (V, 15).“

„Je trouvay ung peu le Roy nostre maistre envieilly, et commencoit à soy disposer à malladie (VI, 5).“

„Il me feit la plus grant chiere du monde, soy doulant de ceulx qui demouroient au gouvernement (VIII, 1).“

„D'une chose fault louer ceste armee, c'est que jamais je ne ouyz homme soy plaindre de necessitté qu'il eust (VIII, 14).“

Le pronom personnel disjoint de la troisième personne s'emploie souvent avec la préposition *de* au lieu du possessif correspondant. On ne saurait dire que les langues romanes aient une prédilection marquée pour cet usage. (Voy. Diez, t. III, pag. 70.)

„Pour la grant amour qu'il portoit à la maison de Lanclastre, dont il estoit prochain parent, à cause de sa mere (laquelle estoit fille de Portingal, mais la mere d'elle estoit fille du duc de Lanclastre) (III, 4).“

„Ladicte damoiselle estoit en sa chaire, et le duc de Cleves à costé d'elle (V, 14).“

„Les ambassadeurs dessusdictz presenterent leurs lettres et dirent leur cause: qui estoit comme le mariaige dessusdict avoit esté conclud entre l'Empereur et le duc de Bourgongne, son pere, et de son sceu et consentement d'elle (VI, 2).“

„Tout le royaulme de Naples se rebella contre le roy Ferrand, pour la grant tyrannie de luy et de ses enfans (VII, 1).“

„Mais, de nostre costé, parlions plus que eulx: non point le

Roy, mais ceulx qui estoient prouchains parents de luy (VII, 7)."

Aujourd'hui encore le langage familier fait usage des pronoms possessifs disjoints au lieu des conjoints et les fait précéder de l'article indéterminant, ce qui est généralement observé dans le vieux français et jusqu'au 17me siècle, où ces pronoms possessifs ont encore une valeur adjective. Commines nous en donne de nombreux exemples. (Voy. Schmitz, 280.)

„Je conseilleroye à ung mien amy, si je l'avoye, qu'il mist peine que son maistre l'aymoit, mais non pas qu'il le craignist (III, 12)."

„Et envoya le Roy devers luy Pierre Clairet, ung sien maistre d'hostel (VI, 1)."

„Et feit decapiter ung sien secretaire, le chargeant d'avoir guidé cest oeuvre (VII, 2)."

„D'aultre part praticquoit ledict Pierre, par la main d'ung sien serviteur, appellé Laurens Spinely (VII, 9)."

„Ledict frere Hieronyme ne se voulut point presenter au feu; mais ung sien compaignon dict qu'il s'y mettroit pour luy (VIII, 26)."

Remarque: *Sien* comme déterminatif du nom se place après le substantif précédé d'un adjectif, construction que la langue moderne ne connaît pas.

„Ainsi fuyt le roy Edouard, l'an mil quatre cens soixante et dix, avec ces deux hurques et ung petit navire sien (III, 5)."

„Il avoit Han et Bohain, et aultres tres fortes places siennes, toutes pres dudict Sainct Quentin (III, 11)."

Commines emploie fort souvent comme déterminatifs du verbe les pronoms possessifs disjoints, qui ne sont plus usités dans ce sens, quoiqu'il y en ait encore des exemples dans J.-J. Rousseau. (Voy. Diez, t. III, pag. 67; Maetzner, Gr., pag. 168.)

„Estimant la gloire estre sienne (I, 4)."

„Et il luy sembloit bien que la plus grant force de cest ost estoit sienne (I, 12).“

„Cryant que tout estoit leur (VIII, 12).“

Commines compose, outre *quel*, le participe passé *dict* avec l'article déterminant, et avec les pronoms conjoints, démonstratifs et possessifs. Ces compositions s'emploient comme pronom démonstratif ou possessif selon leur préfixe.

„Et s'estoient baillez lesdictz scellez par la main de messire Tanneguy du Chastel (I, 1).“

„Et parla ledict Morvillier fort arrogamment, disant que ledict conte de Charolois avoit faict prendre ung petit navire de guerre (I, 1).“

„Cedict duc de Bourbon estoit filz de la seur dudict duc Philippe (I, 2).“

„Et ainsi cedict ours laissa ce povre homme sans luy avoir faict gueres de mal (IV, 3).“

„Quant ledict seigneur despescha le derrenier messagier de ladicte dame, il estoit ja party de Lyon (V, 4).“

„Il avoit faict mourir son frere, et plusieurs aultres cas luy estoient imposez, comme la mort de sondict frere et d'aultres (V, 20).“

„Toutesfois le Roy nostredict maistre fut bien avant au soixante et uniesme (VI, 12).“

Le participe passé *dict* se compose aussi avec les adverbes *dessus* et *sus* et remplace de même le pronom démonstratif.

„Bien peu de jours apres le partement des ambassadeurs dessusdictz, vint à l'Isle le duc de Bourbon (I, 2).“

„Apres avoir parlé une piece aux dessusdictz, il ouyt la messe (V, 10).“

„Car elle touche à tous les deux pays dessusdictz (V, 14).“

„Et baillerent les ostaiges susdictz (VIII, 15).“

Suivant l'usage du vieux français, les pronoms démonstratifs disjoints sont quelquefois employés dans les *Mémoires* avant un substantif au lieu des pronoms conjoints, qui se trouvent aussi.

„Lequel estoit devers le Roy ambassadeur pour icelluy duc de Bourgongne (III, 9).“

„Et des lors commencea à machiner la mort de son maistre et continua jusques à celle heure (V, 16).“

„Et combien que Dieu monstrast et ait bien monstré depuis que rigoureusement il vouloit persecuter icelle maison de Bourgongne (V, 12).“

„A celle heure propre se gecta à genouilx ladicte duchesse devant ledict Ludovic, luy priant qu'il eust pitié de son pere et frere (VII, 7).“

„Par cestuy appoinctement debvoit estre paix entre le Pape et ses cardinaulx (VII, 15).“

„Et a reduict en icelle cité mainctes gens à bien vivre (VIII, 26).“

La forme masculine du pluriel du pronom démonstratif disjoint suivi d'un nom de ville, de famille ou d'un autre régime indirect formé à l'aide de la préposition *de*, signifie *les habitants, les membres, les gens.*

„Alors usurperent ceulx de la maison d'Yorth ce royaulme (I, 3).“

„Ceulx de ladicte ville d'Arras contraignirent les gens de guerre qui estoient en leur ville de saillir (IV, 3).“

„Et fusmes les premiers par qui ceulx du party du duc de Bourgongne en furent advertis (V, 11).“

„Ceulx de Sainct Quentin se prindrent eulx mesmes et misrent dedans monseigneur de Mouy (V, 13).“

„Ceulx d'Abbeville cuyderent faire le semblable (III, 2).“

Celui-là au lieu de *celui* se place aujourd'hui avant une proposition relative, lorsqu'elle est séparée de son antécé-

dent. Commines n'observe pas strictement cette différence. (Voy. Schmitz, pag. 281.)

„Et envoya prier au duc de Bourgongne qu'il peust logier au chasteau: et que tous ceulx là qui estoient venuz, estoient ses malveillans (II, 5).“

„Autant comme cestuy cy dont j'ay parlé estoit mauvais et desloyal, autant estoit bon et loyal Jacques Galiot (IV, 13).“

Au lieu de *celui-ci*, que la langue moderne préférerait, le pronom personnel *il* est d'usage dans les *Mémoires*.

„Je les mettray aujourd'hui si pres l'ung de l'aultre, qu'il sera bien habille qui les pourra demesler (I, 3).“

„Mais, au fort, il est bien gardé que Dieu garde (VIII, 11).“

Le pronom démonstratif disjoint *ce* ne peut aujourd'hui ni dépendre d'une préposition, ni être régime direct, sans corrélation relative. Seul le style de chancellerie fait exception. Commines le fait encore dépendre de prépositions et l'emploie comme régime direct, et cela sans que *ce* ait une corrélation relative.

„L'ancien aage du duc Philippe luy feit endurer ce impatiemment (I, 2).“

„A l'occasion de ce le duc de Bourgongne print tous les marchans francois venuz à la foire d'Anvers (III, 4).“

„Et avec ce, il se mocquoit du duc de Bourgongne, qui despendoit son argent à vouloir deffendre la mer (III, 5).“

„Pour ce renvoya le Roy ledict Symon avec tres maigres parolles sans riens vouloir jurer (III, 9).“

„Et pour ce vouloit le Roy que les ambassadeurs du duc de Bourgongne ne le nommassent point au nombre de leurs alliez (III, 11).“

„Et de ce faire luy bailleroit son seellé (IV, 4).“

„En ce vous povez penser qu'il n'estoit point oysif et sans grans pensees et soucy (VI, 12).“

Fort étrange est la liaison de deux propositions coordonnées au moyen du pronom relatif au lieu du démonstratif. C'est sans doute une imitation du latin.

„Pour lesquelles causes le Roy requeroit audict duc Philippe que ledict messire Olivier de La Marche luy fust envoyé prisonnier à Paris (I, 1).“

„Et les avoit recueillis le duc de Bourgongne en sa maison, comme ses parens de Lanclastre avant le mariaige. Lesquelz je veiz en si grant povreté que ceulx qui demandent l'aumosne ne sont pas si povres (III, 4).“

„Et feit mourir le seigneur Descalles, pere de la Royne, et deux de ses enfans, et le tiers en grant dangier lesquelz personnaiges le roy Edouard aymoit fort (III, 4).“

„Elle aymoit fort sondict mary et estoit dame de bonne renommee. La quelle mort advint l'an mil quatre cens quatre vingtz et deux (VI, 2).“

„Peu de jours apres receut lettres du duc de Clocestre, qui s'estoit faict roy d'Angleterre, et se signoit Richard. Lequel roy Richard requeroit l'amytié du Roy (VI, 8).“

„S'il se reposoit aucuns yvers, il faisoit ses dilligences de trouver argent. A quoy chascun jour besongnoit dès six heures au matin (VI, 12).“

Le pronom relatif *lequel* s'emploie dans les *Mémoires* comme régime direct et comme sujet, ce que la langue moderne évite. Il se trouve aussi comme pronom conjoint, mais très-rarement. (Voy. Schmitz, pag. 282; Maetzner, Gr., pag. 176.)

„Je fus amené à l'Isle, devers le duc Charles de Bourgongne, lors appellé conte de Charolois, lequel me print en son service (I, 1).“

„Si traicterent aucune forme de paix, et par especial le duc de Nemours, lequel feit serment au Roy, luy promettant tenir son party (I, 3).“

„Et sur ceste occasion alloient et venoient ambassadeurs de l'ung à l'aultre, et passoient et repassoient par ces villes, praticquans ces marchez, esquelles n'y avoit nulles garnisons (III, 1).“

„Or vous veez les choses qui se dressoient pour courre sus audict duc de Bourgongne, lequel en fust adverty (III, 1).“

„Lequel roy de Portingal estoit venu, cuydant que le Roy luy baillast grant armée pour faire la guerre en Castille (V, 7).“

Selon Burguy, le pronom relatif *qui* (t. I, pag. 164), a l'acception de *si l'on* dans la langue d'oïl et dans Commines.

„Et qui eust peu trouver archiers le nombre de cent, pour tirer au travers de ceste haye, tout fust marché de nostre costé (I, 4).“

„Par quoy on doibt bien craindre de se mettre au hazard d'une bataille qui n'y est contrainct (I, 4).“

„Et il dict que qui ne le laisseroit aller, il se gecteroit par les fenestres (VII, 14).“

„Et qui eust marché, tout fuyoit (VIII, 12).“

„Et qui l'eust laissé faire, il eust faict grans choses (VIII, 22).“

Quoi a fort rarement un substantif pour antécédent dans le français moderne; dans Commines il s'y rapporte très-souvent, même lorsque l'antécédent est un nom propre au pluriel. En outre *de quoy* a quelquefois la signification de *de ce que.*

„Lesquelz eurent paour, pour le murmure qui estoit contre eulx, voyant que on estoit à la bataille, et que les gens, de quoy ilz s'estoient faictz fors, n'y estoient point joinctz (I, 3).“

„Pour la doubte en quoy il se veoit, il fut contrainct de leur acorder toutes leurs demandes (II, 4).“

„Et affin que on congnoisse les habilletez de quoy on use en

France, veulx compter comme cecy fut faict et guidé (III, 1).“

„Lequel en fut adverty et aussi du peril en quoy il estoit des Ostrelins (III, 5).“

„Ledict roy d'Angleterre et tous les seigneurs de son royaulme se mescontentoient tres merveilleusement de quoy le duc de Bourgongne le faisoit si long (IV, 4).“

„Ledict duc laissa le saige conseil et celluy qui povoit estre le meilleur, comme il sembloit à toutes sortes de gens, veu la saison et l'estat en quoy estoit son armee (V, 1).“

Si la proposition relative se rapporte à toute la phrase et non pas à un antécédent déterminé, *qui* et *que* sont généralement précédés du pronom démonstratif *ce*. Ce dernier mot manque fort souvent dans les *Mémoires*.

„Il m'a aultrefois dict qu'il trouva une nuicte la Bastille Sainct Antoine ouverte, par la porte des champs, qui [1]) luy donna grant suspection de messire Charles de Meleun (I, 11).“

„Incontinent partirent de sa maison aucuns de ces serviteurs, qui se tournerent au servie du Roy ... qui luy feit paour qu'il n'y eust plus grant queue (III, 1).“

„Or est il temps que je acheve de desclarer qui mouvoit ledict connestable (III, 2).“

„Apres avoir ouy et dict au Roy ce qu'il m'avoit dict, ledict seigneur l'ouyt (V, 4).“

Souvent nous trouvons deux propositions relatives dépendant l'une de l'autre. On évite aujourd'hui cette construction. (Voy. Schmitz, pag. 284.)

„Mais y continuoit, en luy promettant largement, et donnant

---

[1]) Godefroy et Lenglet terminent la phrase par le mot *champs* et commencent la nouvelle phrase par *Ce qui*.

par effect argent et estat qu'il congnoissoit qui luy plaisoit (I, 10)."

„Le Roy faisoit parler à tous ceulx qu'il povoit penser qui luy pourroient ayder (II, 9)."

„Et menassoient ceulx qu'ilz pensoient qui vouloient que le Roy tinst sa promesse (VIII, 4)."

Burguy remarque qu'au lieu de *même*, on employait quelquefois dans le vieux français *propre*. Commines se sert de *mesmes propre* et de *propre* au lieu de *même*, (Voy. Burguy, t. I, pag. 180.)

„Comme luy mesmes propre m'a compté (III, 5)."

„Ces maistres ou gouverneurs de la ville ... prindrent en ceste propre instance ces cinq ou six qui y estoient montez (VI, 4)."

„Jacques de Pacis fut prins sur la propre heure (VI, 4)."

Le pronom indéfini *rien* a déjà perdu dans les *Mémoires* la signification affirmative qu'il avait dans le vieux français. Il ne s'emploie affirmativement que dans des propositions accessoires conditionnelles et après *sans*. C'est le cas aussi dans la langue actuelle. (Voy. Schmitz, pag. 298.)

„Messire Charles d'Amboise et quelques aultres se misrent plus avant que leur armee, pour veoir si ilz rencontreroient riens (I, 5)."

„C'est que les petitz et les povres trouvent assez qui les pugnissent, et encores sont assez souvent pugnis sans y avoir riens mesfaict (V, 19)."

„Je n'avoye nulle commission, et leur dis que seul ne leur diroye aultre chose: mais que s'ilz vouloient riens ouvrir, que j'en feroye le rapport au Roy (VIII, 13)."

Les exemples cités par Burguy prouvent que la langue d'oïl se servait de *chacun* devant un substantif. Commines aussi ne connaît pas encore *chaque*. Employé substantivement, *chacun* peut être précédé de l'article in-

déterminant, dans les *Mémoires* de même que dans le vieux français.

„Et ainsi se passerent plusieurs annees, que le duc de Bourgongne avoit guerre chascun ans avec les Liegeois (II, 1).“

„Et entre aultre choses, que chascun mestier peust avoir sa banniere (II, 4).“

„Avec l'empereur y avoit ung legat apostolique, qui chascun jour alloit de l'ung ost à l'aultre pour traicter paix (IV, 2).“

„Ceulx de Coulogne frayerent chascun mois cent mil florins d'or (IV, 2).“

„Chascun ambassadeur des leurs eut grans dons de luy en argent et en vaisselle (V, 2).“

„Chascun jour le conseil alloit vers luy (VII, 6).“

„Ne oyez vous point comme ung chascun crye France? (VII, 14).“

Aucun a conservé encore la valeur affirmative qu'il avait dans le vieux français. Dans son acception absolue, les formes du pluriel lui manquaient dans la langue d'oïl. (Voy. Burguy, t. I, pag. 169.) Chez Commines, elles ne sont pas rares. L'article déterminant et l'article partitif le précèdent aussi quelquefois.

„Et y mettoient grans doubtes aucuns (I, 2).“

„Aucuns ont voulu dire que ledict conte du Maine avoit intelligence avec eulx (I, 3).“

„Aucuns de nostre costé desiroient que on recommenceast (I, 4).“

„D'aventure se mit le feu en ung cacque de pouldre, là où le Roy avoit esté et se print à aucunes charettes (I, 4).“

„Aucuns cuydoient que ce fust le Roy (I, 6).“

„Aucuns disent plus (I, 13).“

„Et ouyrent les aucuns messe en attendant le jour (I, 9).“

„Et d'aucuns commencerent à praticquer le mariaige du filz de l'Empereur (VI, 2).“

„Et disposerent les aucuns de leurs consciences (II, 13).“

Le pronom indéfini *nul* ne doit s'employer aujourd'hui que négativement et avec *ne*. (Voy. Diez, t. III, pag. 421.) Il n'a jamais la signification affirmative de *aucun*, dit Maetzner dans sa *Gram. fr.*, pag. 503. Mais on peut rencontrer, dans la langue moderne, *nul* au lieu de *aucun* dans le sens affirmatif [1]). Le vieux français et le langage de Commines se servent indifféremment de l'un et de l'autre.

„Disant seullement que le roy Loys nostre maistre a mieulx sceu entendre cest art de separer les gens que nul aultre prince (II, 1).“

„Le Roy estoit plus saige à conduire telz traictez que nul aultre prince (II, 5).“

Le pronom *quelque* se trouve très-souvent devant les nombres cardinaux dans l'acception de *environ*, et prend l'*s* du pluriel, tandis que, dans ce sens, il est adverbe aujourd'hui.

„Quelques trois jours apres arriverent audict lieu de l'Isle les ambassadeurs du Roy (I, 1).“

„Et avoit l'enfant lors quelques cinq ans (VII, 7).“

„Et parce que le marquis se estoit ja gecté sur la greve et passé la riviere de nostre costé, et justement estoit à nostre doz quelque ung quart de lieue derriere l'arriere garde, les faisoit beau veoir (VIII, 11).“

Nous ne rencontrons que fort rarement *quelqu'un*, car *aucun* le remplace presque tout à fait. *Quelqu'un* s'emploie comme substantif et comme adjectif.

„Il vint de par ladicte dame ung gentilhomme de Piemont, appellé Riverol, lequel par quelcun fut adressé a moy (V, 4).“

„Ilz brouilleront les gens d'eglise sur le faict de leurs bene-

---

[1]) Voy. „Cet homme se trouve sans nulle fortune“ dans Schmitz: Gr. pag. 298, et „Ulysse entend mieux que nul autre les lois de Minos (Fénelon) dans Maetzner: Gr. pag. 509.

fices, affin que pour le moins ilz en tirent recompense, pour en enrichir quelcun (V, 18)."

„En toutes les deux ambassades y avoit tousjours quelcun ennemy dudict de Medicis (VII, 6)."

Le pronom *quiconque* ne permet plus l'emploi du pronom personnel *il* dans la proposition principale, mais Commines en fait usage. L'emploi de *il* était très-fréquent avant l'époque de Commines et se trouve aussi dans les ouvrages postérieurs.

„Quiconques eut joye de ce mariaige, il despleut au roy d'Angleterre amerement (VI, 8)."

C. DES NOMBRES.

Un s'emploie encore dans Commines pour *quelqu'un* et *certain.*

„Il me semble bon de dire que apres que ledict seigneur de Contay eut donné ceste cruelle sentence, ung estant en ce conseil, me dict en l'oreille (II, 2)."

„Mais l'exemple d'ung est assez pour en faire saiges plusieurs (II, 6)."

„Mais tuerent son frere, Julien de Medicis, et ung appellé Franquein Nolly (VI, 4)."

Tandis que Commines se sert déjà en général des numéraux composés comme le fait la langue moderne, il diffère de l'usage actuel en formant plus souvent les millions à l'aide des multiples de cent mille.

„Et coustoit ce champ quinze cens mil francz l'an (VI, 6)."

„Ledict roy Charles septiesme levoit dix huict cens mil francz en toutes choses sur son royaulme (VI, 6)."

„Et à l'heure du trespas du Roy nostre maistre, il levoit quarante sept cens mil francz (VI, 6)."

Les nombres ordinaux sans article déterminant servent

dans Commines à distinguer les princes de même nom. Cet usage persiste jusqu'à Montaigne et cède alors à celui des nombres cardinaux.

„Et alleguoient l'inconvenient advenu à son grant pere, à Montereau Fault Yonne, present le roy Charles septiesme (I, 13).“

„La ville d'Abbeville estoit des terres baillees par le roy Charles septiesme à la paix d'Arras (V, 11).“

„A il point deffaict la lignee de Lanclastre et faict hommage au roy Henry sixiesme, roy d'Angleterre, de ceste dicte lignee? (V, 20).“

„Et y ont regné sept roys: c'est asscavoir Philippe de Valois, le roy Jehan, le roy Charles cinquiesme, le roy Charles sixiesme, le roy Charles septiesme, le roy Loys unziesme et le roy Charles huictiesme, et fin de la lignee droicte de Valois (VIII, 27).“

Remarques: 1° L'article déterminant se trouve le plus souvent devant les nombres qui dérivent directement des nombres ordinaux latins.

„Lequel fut filz du roy Jehan, et frere maisné du roy Charles le Quint (V, 11).“

„Le feu roy Charles Quint ne le disoit pas (V, 19).“

„Nous avons veu le roy Edouard d'Angleterre le quart, mort puis peu de temps (V, 20).“

2° Rappelons que Commines, à côté de l'expression usuelle de *Charlemagne,* se sert de *Charles le grant.* Quelques historiens modernes ont remis cette forme en honneur.

„Il vesquit environ soixante et ung ans: toutesfois il avoit tousjours ymagination de ne passer point soixante ans, et disoit que puis longtemps roy de France ne les passa. Aucuns veulent dire puis Charles le grant (VI, 12).“

„Et s'en abrege tant la vie, que à grant peine s'est veu nul

roy de France, depuis Charlemaigne, avoir passé soixante ans (VIII, 20)."

Lorsque Commines ajoute la date des événements, il emploie le mot *jour* et les nombres ordinaux. *Jour* n'est que fort rarement supprimé.

„Et en effect, au vingt septiesme jour de juillet (I, 3)."

„Lendemain, qui fut le quinziesme jour de may l'an mil quatre cens septante deux, à son armee vindrent lettres de Symon de Quingy (III, 9)."

„Et fut ladicte bataille le cinquiesme jour de janvier, en l'an mil quatre cens septante six (V, 8)."

„Et partit ledict seigneur de la ville de Vienne, qui est au Daulphiné, le vingt et troisiesme d'aoust (VIII, 1)."

„Le siziesme octobre mil quatre cens quatre vingtz et quinze (VIII, 15)."

Nous avons déjà vu que Commines emploie en général l'accusatif et les nombres cardinaux, lorsqu'il fait mention de l'année. Contrairement à l'usage moderne, *l'an* se place toujours devant les nombres, ce qui n'est permis aujourd'hui que pour la date des années du premier siècle avant ou après Jésus-Christ. On en trouve beaucoup d'exemples, spécialement à la page 28.

Demi prend au 15me siècle la terminaison féminine, quand il précède le substantif.

„Et la pluspart fuyt jusques en la forest, qui estoit pres de demye lieue (I, 3)."

„Mais je veiz telle demye heure que nous qui estions demourez là, n'avions l'œil qu'à fuyr (I, 4)."

„Nous n'eusmes point faict une demye journee que nous rencontrasmes un messagier (V, 10)."

„Et estoit demye journee ou environ devant nos gens (VII, 8)."

III. DES PARTICULES.

A. DES ADVERBES.

En est quelquefois pléonastique à côté d'un membre de phrase dépendant de la préposition *de.* Commines l'emploie aussi de cette manière à côté de *dont.* (Voy. Schmitz, pag. 293.)

„Encores de ce nombre en y avoit à Laigny bien deux cens hommes d'armes."

„Toutesfois les gros marchans de Londres, dont plusieurs en y avoit à Calais, l'endestournerent pour ce que c'est l'estappe de leurs laines (III, 6)."

„A ce conseil se tindrent les ambassadeurs de l'Empereur, et tirerent tout droict à Gand, non obstant ce que leur avoit esté mandé le contraire: dont ledict duc de Cleves en fut fort mal content (VI, 2)."

„Et changerent leurs armes qui estoient la fleur de lis rouge, et en prindrent de celles que le Roy portoit (VII, 11)."

L'adverbe pronominal *en* est complément de verbes qui ne souffrent pas de régime indirect avec la préposition *de.*

„Et pour belles et grosses villes, nul ne l'en passoit (I, 4)."

„Le duc de Bourgongne, contre l'oppinion de ceulx à qui il en demanda, delibera d'aller au devant d'eulx (V, 17)."

„*Dont* exprime l'action morale d'être issu, *d'où* l'action physique de sortir." (Voy. Boniface, *Gram. fr.*, 21me éd., pag. 201.) Ces deux acceptions ne sont pas distinguées dans Commines. *Dont* signifie causativement *en suite de quoi.*

„Cela ne se povoit acorder: dont il desplaisoit au Roy (II, 5)."

„Vous debvez avoir entendu au long dont mouvoit ceste guerre (III, 3)."

„L'information sera la plaincte et clameurs du peuple, les douloureuses lamentations des veufves et orphelins dont ilz auront faict mourir les maris et pere dont ont souffert ceulx qui demourent apres eulx (V, 19).“

„Et tirerent tout droict à Gand, nonobstant ce que leur avoit esté mandé le contraire: dont ledict duc de Cleves en fut fort mal content (VI, 2).“

„Toute personne entroit en ladicte gallerie qui vouloit, et le trouvoit on coucher sur une povre paillasse dont jamais il ne partit jusques à ce qu'il eust rendu l'ame (VIII, 25).“

Le vieux français et Commines suppriment quelquefois l'adverbe pronominal *y*.

„Cedict duc de Bourbon estoit filz de la seur dudict duc Philippe, laquelle estoit veufve, longtemps avoit (I, 2).“

„Cent ans a (VIII, 25).“

„Or estoient ces Liegeois, desquelz avons parlé cy dessus, excommuniez, cinq ans avoit (II, 4).“

„Tous ces gentilz hommes s'estoient desarmez, n'avoit pas deux heures (II, 12).“

Comme dans la langue d'oïl, l'antécédent de l'adverbe *où* peut être un nom de personne.

„Quelques trois jours apres arriverent audict lieu de l'Isle les ambassadeurs du roy, où estoit le cont d'Eu, le chancellier de France, appellé Morvillier, et l'archevesque de Narbonne (I, 1).“

„Car c'estoient les deux principaux personnaiges où elle avoit mis sa confiance (V, 17).“

Commines et les auteurs postérieurs suppriment toute espèce de complément négatif.

„De se retirer à luy (comme il luy avoit esté ordonné) ne luy estoit possible (I, 3).“

„Et n'eurent leurs amys loysir de penser s'ilz les ayderoient (II, 1).“

„Car il n'avoit armee luy (III, 2).“

„Et à la verité, il avoit grant tort qu'il ne s'approchoit (V, 5).“

„Je me delibere de ne parler de chose qui ne soit vray (V, 13).“

D'un autre côté, nous lisons dans Commines le complément négatif sans la négation *ne*. *Pas* et *point* ne s'emploient aujourd'hui seuls que dans les langues poétique et populaire. C'est une licence qui est maintenant interdite au style soutenu. (Voy. Maetzner, fr. Gr., pag. 500.)

„A il point deffaict la lignee de Lanclastre? (V, 20.)“

„Avons nous pas veu le conte de Warvic chief et principal gouverneur de tous les faictz du dessusdict Edouard? (V, 20.)“

„Et me demanderent si le Roy tiendroit point pour l'enfant (VII, 7).“

Les synonymes *oncques* et *jamais* se substituent l'un à l'autre dans Commines comme compléments négatifs, car *oncques* ne commence à vieillir qu'après Rabelais.

„Car il ne le fut oncques (I, 1).“

„Ilz estoient comblez de richesses et en repos; ce qu'ilz ne furent oncques puis (I, 2).“

„Aucuns ont voulu dire que ledict conte du Maine avoit intelligence avec eulx; mais je ne le sceuz oncques, et ne le croy pas (I, 8).“

„Je ne congneuz oncques bonne yssue d'homme qui ait voulu espoventer son maistre (III, 2).“

„Oncques puis n'eurent vigueur les ennemys de Bourgongne (VI, 3).“

„Mais je ne le veiz oncques sans peines et sans soucy (VI, 12).“

„Mais oncques puis le Roy ne le veit (VII, 9).“

„Et ne sceuz oncques qu'il n'y eust guide (VIII, 14).“

Dans les propositions accessoires dépendant d'une notion

de crainte, la négation *ne* manque quelquefois chez Commines et les auteurs postérieurs.

„Nous avions grant nombre de blecez, et la pluspart fort descouragiez et espoventez, craignans que ceulx de Paris, avec deux cens hommes d'armes sortissent, et que l'on eust affaire de deux costez (I, 4).“

„Mais que ung si puissant duc soit manié par ung tel homme, il estoit à craindre (II, 11).“

„Car il craignoit qu'il fust veu de gueres de gens tant pour la santé de l'enfant que de paour que l'on ne le tirast hors de là, et que, soubz umbre de luy, quelque assemblee ne se feist en son royaulme (VI, 10).“

„Craignant que, s'ilz la perdoient, que ce fust la perdition du Roy, dont ilz ne scavoient nouvelles (VIII, 6).“

„Et si avoit à Gennes et Savonne largement gens, que le duc de Millan y avoit envoyez, et les Venissiens, qui tous avoient bien grant paour que Gennes tournast (VIII, 22).“

On trouve la négation *ne* dans les propositions subordonnées dépendant du verbe *douter,* quoique l'attribut de la proposition principale ne soit au fond ni négatif ni interrogatif. C'est la phrase qui a un sens négatif. Bientôt après Commines, cette construction de la langue d'oïl cesse, et déjà dans Rabelais, *ne* s'emploie comme aujourd'hui.

„Or voyant le Roy, que là ne povoit si tost avoir faict, et que le conte de Charolois s'approchoit de Paris, doubtant que les Parisiens ne feissent ouverture à luy et à son frere, et au duc de Bretaigne, se delibera à grans journees de se venir mettre dedans Paris (I, 2).“

„Il bailla ledict connestable, doubtant que l'armee du Roy, qui estoit en Champaigne ne luy empeschast à son entreprinse: car le Roy l'en menassoit par ses ambassadeurs (V, 6).“

„D'ung costé, doubtoit que s'il estoit prins des Allemans, qu'ilz ne s'acordassent à luy pour grant somme d'argent (V, 10).“

„Il doubtoit bien que à grant peine il pourroit parler seul à elle et que s'il y parloit, si ne la scauroit il guider à ce qu'il desiroit (V, 14).“

„Et par ce moyen je doubte que ne debvons point trop reprocher aux Sarrazins (V, 18).“

La forme *non* sert de négation auprès du verbe dans les exemples suivants:

„On pourroit sembler aux lisans que je disse toutes ces choses pour quelque hayne particuliere que j'auroye eu à eulx; mais, par ma foy, non faiz (VII, 14).“

„Deux petites villes, qui sont aupres, envoyerent vers luy pour le mettre dedans; mais il fut saigement conseillé de non les recueillir (VIII, 6).“

Les écrivains anciens employaient souvent *ne aussi* au lieu de *non plus*. Cet usage de *aussi* ne disparut qu'au 17me siècle. (Voy. Schmitz, pag. 302.)

„Le Roy demoura un peu au lieu où l'on l'avoit assailly, disant ne vouloir point chasser, ne aussi tirer à l'avant garde (VIII, 11).“

„Et n'y avoit riens hors leur ost, ne aussi de nostre costé n'y avoit riens plus avant que nous et nostre guest qui estoit à l'endroict (VIII, 13).“

Quant à quant, tombé en désuétude aujourd'hui, a l'acception de *peu à peu*.

„Comme il se trouva grant et roy couronné, d'entree ne pensa que aux vengeances; mais tost luy en vint le dommaige, et quant et quant la repentance (I, 10).“

„Le Pape envoya excommunier les Florentins et feit marcher l'armee, quant et quant, tant de luy que du roy de Naples (VI, 4).“

„Et si envoya gens quant et quant pour garder et deffendre le pas de Cancelle (VII, 16).“

L'adverbe *si* sert à introduire les propositions principales précédées de propositions subordonnées. Cet emploi de *si*, qui a presque complétement vieilli, se trouve encore très-fréquemment dans les *Mémoires*.

„Et par là fut finée sa vie, et sa maison destruicte et si elle ne l'est du tout, si est elle bien desolee (I, 4).“

„Car combien que le Roy fust lors son maistre, si avoit il la pluspart de son vaillant et ses enfans soubz ledict duc de Bourgongne (III, 2).“

„Et s'il n'est vray ce que l'on m'a dict, si est elle à croire (VI, 2).“

D'un autre côté, *si* se place à la tête des propositions dans l'acception de son composé *ainsi*.

„Si luy print plusieurs places (I, 2).“

„Si eurent suspection que cela n'eust esté faict expressement, pour leur mal faire (I, 5).“

„Si luy manda pour toute responce, qu'il veoit son faict en bien grant peril et qu'il n'y congnoissoit remede que ung pour eschapper (III, 2).“

„Si l'avoit il par toutes voyes essayé (VIII, 23).“

Et si s'emploie dans les *Mémoires* pour *aussi*.

„Ledict Roy le creut assez tost: car il avoit espousé la niepce dudict connestable; et si luy sembloit en si grant craincte du roy de France, qu'il n'oseroit faillir à ce qu'il promettoit audict duc de Bourgongne et à luy (IV, 6).“

„Et ordonna avec eulx quinze cens hommes d'armes de son ordonnance, pour descendre à pied quant il en seroit besoing, et si feit faire grant nombre de chariotz, pour les clorre, et des tentes, et pavillons (VI, 6).“

„Et si vouloit le seigneur Ludovic que le seigneur Robert de San Severin, qui venoit, le rencontrast en cest estat qui hayoit à merveilles ledict Cico (VII, 2).“

„Mais jamais ne vint en credit en chose d'estat, et ne s'y congnoissoit: et si estoit homme legier en parolle, mais bien affectionné à son maistre (VII, 7).“

„Et si ont bien congnoissance, par Titus Livius, des faultes que feirent les Romains: car ilz en ont l'hystoire, et si en sont les os en leur palais de Padoue (VII, 18).“

„Et si ne scavoye quelle conclusion le Roy prendroit (VIII, 13).“

La langue actuelle ne permet pas les adverbes *tant* et *autant* devant un adjectif. Mais dans le vieux français, dans Commines et plus tard dans Rabelais, ils remplacent *si* et *aussi*.

„Aux aultres jours, se faisoit la guerre tant aspre qu'il estoit possible (I, 11).“

„Mais le tout tant povre et tant habandonné que nul ne le pourroit penser (VIII, 20).“

„Hardy autant que homme qui ait regné de son temps (V, 9).“

Tant — comme se trouve quelquefois à côté de *tant — que*.

„Tant des princes et seigneurs de France ... comme des villes et places (VI, 1).“

„Le Roy n'eust pas tant affoibly ceste maison de Bourgongne, comme il feit (VI, 1).“

„Tant celluy trespassé, nostre bon maistre, comme cestuy cy (VI, 3).“

La différence entre *comment* et *comme* n'est pas encore exactement fixée du temps de Commines.

„Et tiendrent conseil assavoir comme ilz pourroient chasser les Bourguignons (I, 5).“

„Or, fault veoir maintenant comment changea le monde apres

ceste bataille, et comme les parolles furent mises, et comme nostre Roy conduisit tout saigement (V, 2).“

„Le jour apres, je sceuz comment ledict Pierre venoit à Venise et comme le Roy estoit entré en grant triumphe à Florence (VII, 10).“

„Vous avez entendu comme le conte de Caiazze et aultres ambassadeurs sont partis d'avec le Roy, de Paris, et comment plusieurs praticques se menoient par Italie (VII, 5).“

Petit s'employait dans la langue d'oïl au lieu de *peu*. Cet usage, qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans la locution *petit à petit*, est fréquent dans Commines.

„Pour ce petit de gens que avoit ledict duc, je ne veiz jamais si belle compaignie (I, 6).“

„Il les feit demourer un petit loing, et se pourmenerent eulx deux une piece (I, 13).“

„Ceulx de Douay, qui en ce temps là estoient encores un petit orgueilleux, les presserent de partir à plein midy (V, 15).“

Devant un comparatif Commines se sert de l'adverbe *trop*, qui signifie primitivement *beaucoup*. (Voy. Burguy, t. II, 331.)

„Voyans ceulx qui estoient dedans Sainct Tron la bataille perdue pour eulx, et qu'ilz estoient enfermez tout à l'environ, cuydans la desconfiture trop plus grande qu'elle n'avoit esté, rendirent la ville (II, 2).“

„Et valloit trop mieulx ce partaige que celluy de Brie et de Champaigne (II, 15).“

„Il est mort ayant eu toute sa vie labeur et travail, et trop plus que de plaisir (VI, 12).“

„Mais trop plus de douleur et passion porte le fol que le saige (VIII, 20).“

Contremont est encore en usage pour *en haut* et *en amont*.

„Il monteroit contremont le Rhin (IV, 1).“

„Et taschoient à luy rompre ses vivres, qui venoient par eaue du pays de Gueldres contremont la riviere (IV, 2).“

„Et falloit mettre les cheveaulx à tirer contremont et aussi les hommes (VIII, 7).“

Premier est employé adverbialement à côté de *le premier.*

„Le lendemain en l'assemblee et en la compaignie des dessusdictz, le conte de Charolois parla à son pere premier (I, 1).“

„Je donneray tant à celuy qui premier m'apportera telles nouvelles (V, 10).“

„Se delibera de courre sus le premier au duc de Bourbon (I, 2).“

Par especial remplace *spécialement* et *surtout.*

„Par especial à Gand (VI, 2).“

„Et par especial elle (VI, 2). Et par especial à la duchesse de Bourgongne (VI, 2).“

„Especiallement de monnoye d'or (VI, 3).“

Leans a l'acception de *là dedans.*

„Le duc de Cleves estoit à Gand, qui cherchoit fort amys leans (VI, 2).“

„Il y en avoit leans plusieurs (VI, 2).“

Lors pour *alors.*

„Lors luy requist de rechief ledict Clairet (VI, 1).“

„Car jamais hommes ne se trouva pour luy au moins pour le temps de lors, dont je parle (VI, 3).“

De present et *à present* sont synonymes.

„Aultres pour le filz de l'Empereur, Maximilian, de present roy des Rommains (VI, 2).“

„Le second an eurent une fille, qui de present est nostre royne, appellee Marguerite (VI, 2).“

„Ce duc Maximilian dont j'ay parlé, à present roy des Rommains (VI, 2).“

Sus s'est conservé encore comme adverbe après quelques verbes.

„Parquoy peu de gens essayerent à leur courre sus (VI, 3).“

„Et ordonnerent plusieurs mandemens pour rompre une tres excessive et cruelle taille que nouvellement il avoit mise sus (VI, 6).“

B. DES PRÉPOSITIONS.

Burguy remarque que, dans le vieux français, tout substantif en modifiant un autre, ou régi par un autre substantif, rejetait la préposition *de*, et prenait par conséquent la forme du régime direct, tant pour lui-même que pour son article. Il y a encore dans Commines et dans les auteurs postérieurs beaucoup de traces de cette licence, qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans quelques locutions. (Voy. Burguy, t. I, pag. 58.)

„Deux choses plus je dirai de luy (I, 4).“

„Je veiz aussi venir vers ledict duc le duc Sigismond d'Austriche, qui luy vendit la conté de Ferrette ... Et osta audict duc ladicte conté Ferrette (II, 8).“

„Car il avoit tant de paour qu'on ne luy allast courre sus qu'il requit audict duc qu'il luy envoyast son frere, messire Jacques de Sainct Pol, et aussi le seigneur de Fiennes et aultres ses parents (IV, 4).“

„Au fort, il me semble que Dieu n'a creé nulle chose en ce monde, ny hommes, ny bestes, à qui il n'ait faict quelque chose son contraire, pour le tenir en craincte et en humilité (V, 18).“

„Lesquelz le m'ont compté à Venise, là où est le corps Saincte Helaine en leur monastere (VII, 14).“

„Mais toute la guerre de mer est conduicte par leurs gentilz hommes, en chiefs et cappitaines de gallees et naves, et par aultres leurs subjectz (VII, 18).“

„Et si Dieu les eust faictz si saiges que de vouloir mettre les bledz dedans, qui estoient à l'environ ladicte ville, ilz ne fussent jamais venuz en cest inconvenient (VIII, 17).“

La préposition *de* est souvent supprimée après les adverbes de quantité.

„Ne se fault point tant haster, on a assez temps (V, 19).“

„Car il n'alla pas assez gens en Pouille pour garder ung chasteau pour le Roy (VII, 16).“

Le provençal et le vieux français expriment quelquefois la possession par la préposition *à*, usage qui s'est conservé d'une manière très-limitée. (Voy. Diez, t. III, pag. 141 et Sch., *Gramm.*, pag. 327.) Chez Commines, nous ne l'avons trouvé que dans l'exemple suivant:

„Vous debvez avoir entendu au long dont mouvoit ceste guerre, et que les deux princes, au commencement, y furent aveuglez et se faisoient la guerre sans en entendre le motif, ne l'ung ne l'aultre: qui est une merveilleuse habiletez à ceulx qui conduisoient l'œuvre (III, 3).“

La préposition *à* signifie le point fixé dans l'éloignement, tant au 15me siècle qu'aujourd'hui. Mais son emploi n'était pas si nécessaire qu'elle ne pût quelquefois être supprimée.

„Il avoit prins son pere prisonnier, à ung soir, comme il se vouloit aller coucher, et mené cinq lieues[1]) d'Allemagne à pied, sans chausses, par ung temps tres froit (IV, 1).“

„Ceulx de Coulogne, qui estoient quatre lieues plus hault sur le Rin, frayerent chascun mois cent mil florins d'or (IV, 2).“

---

[1]) Lenglet Dufresnoy lit dans cet exemple „à cinq lieues“.

„Et raserent une place, appellée Pierrefort, assise à deux lieues de Nancy (IV, 2).“

Devant et *avant* jouent le rôle de prépositions et d'adverbes de temps jusqu'aux 17me et 18me siècles. *Auparavant* remplace quelquefois *avant.*

„Je vous ay dict devant comment ceste armee de monseigneur de Warvic estoit prest à monter (III, 5).“

„Il fut devant peu de jours (IV, 4).“

„Ledict prince print congié dudict duc le soir devant la bataille (V, 3).“

„Je croy que jamais depuis il n'eut l'entendement si bon qu'il avoit auparavant ceste bataille (V, 3).“

„Mais peu devant son partement, parla à d'aultres (V, 8).“

„Le jour de devant (V, 16).“

„Ainsi comme devant j'ay dict, alloient et venoient ces marchez pour tousjours gaigner temps (VI, 2).“

„Et deux ans devant leur avoit le Roy rendu ledict pays de Roussillon (VIII, 23).“

Au lieu de la préposition *vers*, après un verbe qui exprime le mouvement, on trouve souvent *devers*, qui a vieilli dans le français moderne. *Devers* et *auprès de* sont synonymes.

„Je fus amené à l'Isle, devers le duc Charles de Bourgongne (I, 1).“

„Car plusieurs fois il m'a dict que s'il n'eust peu entrer dedans Paris, et qu'il eust trouvé la ville muee, il se fust retiré devers les Suisses ou devers le duc de Millan (I, 8).“

„Quant j'envoyay mes ambassadeurs à l'Isle, devers mon oncle votre pere (I, 12).“

„Quant il fut arrivé devers le Roy (V, 3).“

„Ce povre roy de Portingal mit en son ymagination qu'il iroit devers le duc de Bourgongne (V, 7).“

„J'estoye pour lors devers ledict duc, quant ilz furent prins (V, 20).“

„Et envoya le Roy par devers luy Pierre Clairet (VI, 1).“

„Mais l'archevesque de Rouen estoit venu devers le Roy (VIII, 16).“

La différence que la langue d'oïl faisait déjà entre *dans* et *en* n'est pas observée par Commines. Nous n'avons jamais lu *dans*. *Dedans* remplace quelquefois *en*, qui peut être suivi des pronoms possessifs et démonstratifs ainsi que de l'article. Mais la forme masculine de l'article déterminant ne se trouve nulle part dans l'édition de Mlle Dupont.

„Au saillir de mon enfance, et en l'aage de povoir monter à cheval, je fus amené à l'Isle (I, 1).“

„En l'assemblee et en la compaignie des dessusdictz (I, 1).“

„Tous les princes demourerent en la bataille (I, 6).“

„S'il n'eust peu entrer dedans Paris (I, 8).“

„Pour les remettre en la main du Roy (III, 1).“

„Et dedans estoit son lieutenant en ladicte ville (III, 4).“

„En ceste armee dont je parle, vindrent devers luy le seigneur de Cran et le chancellier de France (III, 9).“

„Car en une belle nuict fut prins messire Pierre d'Archambault (IV, 2).“

„Ledict Colpin avoit environ trois cens Anglois soubz luy en ladicte ville (V, 5).“

„Apres que ces grans trahysons furent conclues, il se retira dedans l'ost (V, 8).“

Remarque: La contraction *es* est généralement usitée et non pas bornée à quelques locutions.

„Audict duc de Lorraine promettoit tenir la main qu'il feroit trouver des deffaulx es choses plus nécessaires pour le siege et pour la baterie (V, 6).“

„Apres ces gens d'armes y en entra d'aultres, qui feirent merveilleux dommaige es deux pays dessusdictz (V, 14).“

Dans quelques passages, où la langue actuelle exigerait *parmi*, pour exprimer la situation entre plusieurs objets, Commines écrit *entre*.

„Il povoit bien avoir quelques six vingtz hommes d'armes bardez entre lesquelz estoit Jacques Galiot, le conte de Campobache, le seigneur de Baudricour et aultres (I, 6).“

„Car entre les Bourguignons lors c'estoient les plus honnorez que ceulx qui descendoient avec les archiers (I, 3).“

„Et se dressa de grans brouillis entre les serviteurs du roy de Castille (II, 8).“

„Entre les hommes renommez de devotion, il envoya querir ung homme de Calabre, appellé frere Robert (VI, 7).“

De par est usité dans la langue d'oïl, mais a tout à fait vieilli de nos temps et ne s'est conservé que dans quelques formules du style de chancellerie. Dans Commines il est encore très-fréquent.

„Et dit audict duc, de par son maistre, comme le Roy luy avoit faict scavoir plusieurs choses (III, 3).“

„Et qu'il vouloit prier audict duc son maistre, de par luy, qu'il se voulsist desclarer en sa faveur contre le Roy (III, 3).“

„Il vint de par ladicte dame ung gentilhomme de Piemont, appellé Riverol (V, 4).“

„Aux Venissiens fut requis de par le Roy qu'ilz luy voulsissent donner ayde et conseil en ladicte entreprinse (VII, 5).“

Emmy, composition de *en* et de *mei* ou *mi*, qui dérive du latin *medius*, remplace souvent *au milieu de*.

„Et avoient ouy messire Jacques de Pacis et aultres, emmy la place, devant ledict palais (VI, 4).“

La préposition *environ* est aujourd'hui vieillie. Dans Commines, elle régit l'accusatif ou se construit avec *de*.

„Environ mynuict revindrent ceulx qui avoient esté mis dehors (I, 4).“

„Environ de ladicte damoiselle de Bourgongne estoit parlé de plusieurs mariaiges pour elle (VI, 2).“

La langue actuelle exige *de* devant le substantif *côté*. Notre auteur se sert des prépositions *de* et *par*, mais de la dernière plus rarement.

„Et puis on amena quatre ou cinq pieces d'artillerie combien que par ce costé la ville fust imprenable (III, 3).“

„Et ja luy estoient sours ennemys de tous costez (V, 6).“

„Lequel roy de Portingal estoit venu, cuydant que le Roy luy baillast grant armee pour faire la guerre en Castille, par le costé de Biscaye ou par Navarre (V, 7).“

Le français moderne emploie *dans* devant le substantif *lieu*. Nous lisons chez Commines *en*, *sur* et *à*.

„Mais j'estoye sur le lieu et en fault dire quelque chose (III, 9).“

„Et se rencontrerent en ung lieu, appellé Guinegaste (VI, 5).“

„De là tira le Roy à Plaisance, auquel lieu eut nouvelles ledict Ludovic que son nepveu, le duc de Millan, se mouroit (VII, 7).“

C. DES CONJONCTIONS.

La conjonction *ni* sert à lier des membres négatifs de la phrase. Elle se trouve aussi chez Commines dans les propositions affirmatives, mais le sens en est le plus souvent

négatif. D'autre part, Commines emploie *et* au lieu de *ni*, ce qui n'est plus permis aujourd'hui.

„Qu'il estoit mal informé quelles villes estoient Gand ne les villes, où il disoit que le Roy l'assiegeroit (III, 3).“

„Et les princes doibvent beaucoup craindre à faire ne dire telz oultraiges, et regarder à qui ilz les disent (III, 11).“

„Car il avoit honte de retourner en Castille ny en Portingal avec ceste deffaulte (V, 7).“

„Or donc en quel temps pourroit l'on dire qu'il eut joye ne plaisir, à avoir eu toutes ces choses (VI. 12).“

„En ce vous povez penser qu'il n'estoit point oisif, et sans grans pensees et soucy (VI, 12).“

Que — que ne s'est conservé que dans la locution *que bien que mal.* Commines commence déjà à le remplacer par *tant — que* ou *tant — comme.*

„Il avoit retiré quelques mil hommes d'armes Italiens que bon que mauvais (IV, 1).“

„Tant en la personne du seigneur que des subjectz (V, 12).“

„Ilz avoient, que en Estradiotz que en aultres chevaulx legiers, cinq mil (VIII, 8).“

„Tant de challeur et de malladie comme de fain (VIII, 21).“

Quant aux propositions objectives, Commines les entasse tellement qu'elles nuisent plus d'une fois à la clarté de la pensée. Ce sont surtout les six premiers livres des *Mémoires* qui nous offrent beaucoup de périodes longues et embarrassées, tandis que le style des deux derniers livres est plus net et plus clair. Un exemple le prouvera.

„A ce poinct luy respondit ledict duc Philippe que messire Olivier de La Marche estoit né de la conté de Bourgongne et son maistre d'hostel, et n'estoit en riens subject à la

couronne: toutesfois que se il avait faict ne dict chose qui fust contre l'honneur du Roy, et que ainsi le trouvast par information, qu'il en feroit la pugnition telle que au cas appartiendroit: et que au regard du bastard de Rubempré, il est vray, qu'il estoit prins pour les signes et contenances que avoit ledict bastard et ses gens à l'environ de La Haye en Hollande, où pour lors estoit son filz, le conte de Charolois; et que si ledict conte estoit souspesonneux, il ne le tenoit point de luy, mais le tenoit de sa mere, qui avoit esté la plus souspesonneuse dame que il eust jamais congneue; mais nonobstant que luy n'eust jamais esté souspesonneux, s'il se fust trouvé au lieu de son filz, à l'heure que ce bastard de Rubempré regnoit es environs, que il eust faict prendre comme il avoit esté, et que se ledict bastard ne se trouvoit chargé d'avoir voulu prendre son filz, que incontinent le feroit delivrer, et le renvoyeroit au Roy, comme ses ambassadeurs le requeroient (I, 1)."

Devant que et *avant que* peuvent se substituer l'un à l'autre. *Quand* s'emploie quelquefois, lorsque la langue actuelle exigerait *lorsque*. Nous le trouvons de même dans Rabelais.

„Quant il se trouva en sa presence, et qu'il n'y avoit qu'une petite barriere entre deux, il ne tarda gueres qu'il ne la feit ouvrir (III, 12)."

„Et quant ses gens estoient revenuz, il mandoit quelque chose au Roy (IV, 4)."

„Et encores estoit ledict seigneur en ce propos, huict jours devant qu'il sceust la mort dudict duc (V, 12)."

„Quant le Roy fut venu pres de Peronne, je me vins trouver au devant de luy (V, 13)."

„Et depuis quant le roy des Rommains y est entré, ilz ont faict du Roy comme ilz avoient faict du lyon (VII, 9).“

Au lieu d'une proposition accessoire de temps, qui serait précédée des conjonctions *aussitôt que* ou *sitôt que*, nous rencontrons dans Commines le participe passé suivi de *que*. Cette construction est usitée dans toutes les langues romanes, excepté le français moderne. (Voy. Diez, t. III, pag. 348.)

„Arrivé que fut ledict Pierre à Florence, tout homme luy feit mauvais visaige (VII, 10).“

„Adverty qu'il fut par ceulx qui faisoient le logis du Roy, que ledict seigneur ne vouloit que passer, se retira en la ville (VIII, 13).“

Parce que est encore très-rare dans Commines, et même encore dans Descartes. Le vieux langage le remplaçait par *pour ce que*.

„Le roy Edouard feit mourir son pere le duc de Clarence en une pippe de malvoysie, pour ce qu'il se vouloit faire Roy, comme on disoit (I, 7).“

„Leurs gens demourerent loing, pour ce qu'ilz n'avoient point de payement (I, 8).“

„Pour ce qu'il estoit terrible à ses gens, nul ne osoit avancer de luy donner nul confort ou conseil (V, 5).“

„Et ne le peurent secourir parce qu'ilz estoient prisonniers (V, 8).“

Faisons encore mention de quelques locutions conjonctionnelles vieillies, qui diffèrent de leurs synonymes de la langue actuelle par le pronom démonstratif *ce*.

1° *Apres ce que* à côté de *apres que*.

„Et par especial apres ce que monseigneur de Cordes s'y fust mis (VI, 2).“

„Apres que ces traictez furent faictz (VI, 3).“

2° *Dès ce que.*

„Dès ce qu'il fut adverty que les gens du Roy estoient entrez à Amyens (III, 2).“

„Car dès ce que ung discord se meut en Angleterre, en dix jours, ou moins, l'ung ou l'aultre est au dessus (VI, 1).“

„Je obeys et partis dès que j'euz les lettres (VI, 3).“

3° *Sinon ce que.*

„Et est des princes qui ne veullent scavoir de leurs affaires sinon ce qu'il plaist à leurs serviteurs leur en dire (VI, 3).“

Erratum.

Page 10, ligne 8, lisez: „Toutefois, il se borne à ces irrégularités que *nous avons* placées dans les observations de *notre* seconde partie“ (au lieu de „Toutefois, il se borne à ces irrégularités qu'*il a* placées dans les observations de *sa* seconde partie“).

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

MAY 4 1935

4Oct'56GB

REC'D LD

OCT 1 1956

21Nov'63DW

REC'D LD

FEB 6'64-5PM

LD 21-100m-8,'34

Gay:
M.
Syracus.
PAT. JAN 21, 1903

YC

537079

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY